L'Union des Cantons de l'Est

ÉPH. NAULT, Imprimeur

Québec LIBERTÉ SOUS L'ÉGIDE DES LOIS

"REDIGE EN COLLABORATION"

66me ANNEE

Le Naturaliste Canadien Université Laval,

ARTHABASKA, JEUDI, 31 DEC 1931

No. 4

"L'Union des Cantons de l'Est"
JOURNAL HEBDOMADAIRE

PUBLIE LE JEUDI
PAR
L'Imprimerie d'Arthabaska, Inc.
PROPRIETAIRE

ABONNEMENT
$1.00 par an—50c. par semestre
nécessairement d'avance

ANNONCES

Insertions, la ligne . . . . 30 centins
Insertions subséquentes . . 20 "
Baptêmes, Mariages, Sépultures 25 "
Gratis pour les abonnés

Toute publication, personnelle ou intéressée, rapports d'institutions financières ou autres seront insérés comme annonces à 2 centins la ligne.

DEUX BILLS DE L'HON. PERRAULT ONT ETE ADOPTES

Avant de partir en vacances jusqu'au 11 janvier, les députés ont adopté, mercredi, le projet de loi augmentant l'impôt sur la gazoline et celui accordant une plus grande protection aux employés municipaux. — Souhaits de l'hon. M. Taschereau

Les députés sont partis en vacances pour jusqu'au 11 janvier 1932, nantis des bons souhaits du premier ministre, l'hon. L.-A. Taschereau, à l'occasion de la Noël et du Nouvel An.

Avast de partir, toutefois, ils ont approuvé deux importants projets de loi : celui qui a trait à l'imposition d'une taxe d'une cent supplémentaire sur le gallon d'essence et celui décrétant que, dans les villes de plus de 50,000 âmes, les principaux officiers de la cité: contrôleur, contrôleur - auditeur, trésorier, chef des services municipaux et directeur de la police, ne pourront à l'avenir être renvoyés sans que leur cas ait été soumis à un juge qui fera rapport au Conseil de ville et que la destitution, à la suite de ce rapport, ait été votée par les trois quarts des membres du conseil.

L'opposition a protesté contre ces deux projest de loi et, dans les deu xcas, a exigé le vote. Un incident amusant s'est produit lors de la discussion de la résolution relative au projet de loi sur la gazoline. M. Duplessis demanda le vote, mais comme il n'y avait que quatre oppositionnistes en Chambre et qu'il faut que le vote soit demandé par au moins cinq députés, la résolution fut adoptée sans scrutin, sur division.

Lorsque vint le temps de voter la troisième lecture du projet de loi fondé sur cette résolution, l'Opposition demanda encore le vote. Toutefois, pour lui permettre d'enregistrer sa dissidence, M. Anatole Plante, whip du parti libéral, se leva avec les quatre oppositionnistes pour compléter le nombre fatitique de cinq membres exigé par les règlements. Le bill fut quand même voté par 28 voix à 4.

Le bill se rapportant à la destitution des officiers municipaux aurait été adopté simplement sur division, si l'entente avait été plus complète dans les maigres rangs de l'Opposition, mais M. Duplessis ne voulait pas de vote et M. Gault en voulait un, de sorte que la loi fut votée par 26 voix à 5. M. Plante n'eut pas besoin de se lever, cette fois-là, car un autre membre de l'Opposition était venu prendre son siège au cours de la discussion.

Le vote donna à la Chambre l'occasion de constater encore une fois le degré de sincérité des membres de l'Opposition. Alors que M. Duplessis s'était prononcé à deux reprises différentes, au cours de la discussion, en faveur du principe du projet de loi, il vota contre cette loi, lorsqu'elle fut soumise à la troisième lecture.

Le bill de la cité de Québec, présenté par M. Oscar Drouin, a été lu en deuxième lecture au cours de la séance et il sera étudié après la vacance, au comité des bills privés.

C'EST DANS LA PROVINCE DE QUEBEC QUE LA TAXE EST LA MOINS ELEVEE

Au cours de la discussion amorcée par l'honorable J.-E. Perrault, ministre de la Voirie, au sujet de l'augmentation de l'impôt sur la gazoline, on apprend à l'Assemblée Législative que la taxe rurale dans Québec est de $6.55 alors que dans Ontario elle atteint le chiffre de $56.24—Incidents au cours de la séance.

L'esprit des Fêtes dont l'atmosphère québecois est imprégnée, ne semble pas affecter la députation qui a abattu beaucoup de besogne au cours de la journée de mardi. A part un débat, qui a duré pratiquement tout l'après-midi, sur la nouvelle taxe d'une cent, on a trouvé moyen de reprendre la discussion de la question brûlante d'actualité qu'est le projet de canalisation du Saint-Laurent, de voter ensuite de nombreux crédits à l'honorable secrétaire de la province, M. Athanase David ; d'adopter en deuxième et en troisième lecture le bil de Montréal, et de clore la séance du soir par une promenade en corps à la Chambre Haute où Son Honneur le lieutenant gouverneur a donné la sanction royale à une demi-douzaine de projets de loi.

De plus, trois questions de privilèges ont été soulevées après le débat sur la canalisation. La première fut par l'honorable premier ministre au sujet d'une nouvelle parue dans l'"Action Catholique", le deuxième par M. Maurice Duplessis, au sujet d'un article paru dans "La Bonne Nouvelle", bulletin paroissial de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce et signé par M. le curé Lavergne, et, enfin, la troisième par l'honorable ministre des Mines, M. J.-E. Perrault, au sujet d'une nouvelle controuvée, dans le 'Chronicle-Telegraph".

Le premier ministre venait d'ajourner le débat sur la canalisation du Saint-Laurent, après deux solides discours, l'un de M. Joseph Cohen, député de Montréal-Saint-Laurent, et l'autre de M. Gontran Saint-Onge, député de Beauharnois, lorsqu'il releva la nouvelle parue dans l'"Action Catholique".

"Je me lève sur une question de privilège", M. le président, dit M. Taschereau. "Je lis dans l'"Action Catholique" une nouvelle venant d'Ottawa qui dit : "Un prochain grand caucus conservateur". "Tous les députés fédéraux et provinciaux (de Québec) y assisteront".—"réunion à Ottawa".—"M. Houde en serait l'instigateur". — "Les candidats battus y seront."—"Il y aura donc beaucoup de monde", commente le premier ministre, au grand amusement de la Chambre.

"D'après cette nouvelle" poursuit le premier ministre, "M. Houde serait l'instigateur de ce grand caucus qui réunirait à Ottawa tous les députés conservateurs de langue française et les candidats battus afin de protester contre la mollesse des ministres québecois à Ottawa qui se laisseraient trop facilement enlever la part des fonds de chômage et de tous les octrois qui revient équitablement à la province de Québec. Je veux savoir du chef de l'Opposition. (M. C.-E. Gault) s'il est vrai qu'il a été invité à Ottawa pours se plaindre du fait que les fonds du chômage ne sont pas équitablement distribués dans la province. Nous avons fait tout notre possible pour que ces octrois soient distribués en toute justice et personne ne peut nous accuser de parti-pris. Le chef de l'Opposition m'obligerait beaucoup s'il voulait jeter un peu de lumière sur ce point.

M. Duplessis : "Le premier ministre a besoin de lumières ?"

M. Taschereau : "Oui, celles du chef de l'Opposition, pas les vôtres car vous ne serez pas à ce caucus !"

M. Gault reste carrément assis à son siège et les députés se mettent à lancer : "Gault ! Gault !"

"Fiat lux !" fait M. Taschereau en s'adressant au chef temporaire de l'Opposition. "Si le chef de l'Opposition n'a pas été invité, qu'il nous le dise !"

"What paper !" demande timidement M. Gault qui ne semble pas avoir compris la question.

"L'Action Catholique !" dit M. Taschereau. On rit. Le premier ministre reprend en anglais ce qu'il a dit tantôt en français au sujet de la bonne administration des fonds du chômage par le gouvernement de Québec.

"Je n'ai entendu parler de rien!" finit par dire M. Gault.

M. Maurice Duplessis se lève aussitôt. "Moi aussi, M. le président, dit-il, je désire parler sur une question de privilège. J'ai ici un article paru dans la "Bonne Nouvelle", de Québec, intitulé "Une colère du premier ministre." Dans cet article, signé par un curé de Québec, il est question d'une certaine loi adoptée par la Législature, la loi des élections contestées. Je voudrais savoir si le premier ministre a lu l'article et s'il entend y répondre."

M. Tachereau : "Je ne l'ai pas lu. Qu'est-ce qu'on y dit ? Je présume qu ece doit être très injurieux puisque mon honorable ami s'en amuse ! Ce curé est-il le mentor de mon honorable ami ? J'espère que non ?"

M. Duplessis fait porter le numéro de la "Bonne Nouvelle" au premier ministre. Pendant que M. Taschereau parcourt l'article, l'honorable J.-E. Perrault parle sur une autre question de privilège. Lorsqu'il a fini, M. Taschereau s'adresse au député des Trois-Rivières.

"J'ai pris connaissance de l'article", dit-il. "L'auteur termine en disant qu'il est certain que ses observations lui créeront des ennuis, parce qu'il n'ignore pas ce dont est capable le premier ministre. Mon honorable ami peut dire à M. Lavergne qu'il n'aura aucun ennui à cause de son article. Je lui laisse le soin d'arranger cela avec sa conscience !"

La question de privilège soulevée par l'honorable M. Perrault se rapportait à une nouvelle parue dans le "Chronicle Telegraph" au sujet d'une prétendue loi que le ministre de la Voirie proposerait pour forcer tous les propriétaires de véhicules à traction animale de placer une lumière sur leurs voitures. "Je suis obligé de dire que cette nouvelle est controuvée", dit M. Perrault. "J'ai déclaré récemment, à une délégation des clubs automobiles qui me demandaient de faire une telle loi, que cette législation serait prématurée et qu'elle resterait dans les statuts parce que l'opinion publique n'est pas encore mûre pour un tel projet. Je dois informer le public qu'aucune loi comme celle-là ne sera présentée par le ministre de la Voirie ni par le gouvernement au cours de la présente session."

(Il y a un tel projet inscrit au feuilleton de la Chambre, nous l'avons annoncé en primeur, l'autre jour, mais c'est un bill privé qui a M. Amédée Caron, des Iles de la Madeleine pour parrain.)

La séance

Le président Bouchard ouvre la séance à 3 heures 20. Après la lecture et la réception de quelques pétitions dont une de M. Edgar Rochette, de Charlevoix-Saguenay, relativement à la Cie Québec Power, les projets de loi suivants sont lus une première fois :

L'honorable M. David. — Loi concernant les sociétés historiques.

M. Caron.—Loi modifiant l'article 27 de la Loi des véhicules-automobiles.

M. Dugas.—Loi modifiant les articles 781 et 802 du Code civil.

L'honorable M. Taschereau.—Loi modifiant la loi 21, George V, chapitre 124.

L'honorable M. Taschereau.—Loi modifiant les Statuts refondus, 1925, relativement à certains districts électoraux.

L'honorable M. Taschereau.—Loi concernant certains enregistrements affectant une partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la division d'enregistrement de Matane.

L'honorable M. Taschereau.—Loi modifiant la Loi des renseignements sur certaines compagnies.

L'honorable M. Taschereau.—Loi concernant la ville d'Amos.

M. Oscar Drouin, de Québec-Est, présente ensuite en première lecture un projet de loi pour modifier la charte de la cité de Québec.

Au sujet du projet concernant les sociétés historiques, M. David explique qu'il s'agit de donner à ces sociétés les mêmes privilèges qu'aux institutions de bibliothèques dans la province.

M. Amédée Caron, de Iles de la Madeleine donne aussi des explications sur son projet de loi dont nous avons déjà parlé et qui a pour but de forcer les propriétaires de bicycles et de véhicules à traction animale à placer une lumière sur leur voiture lorsqu'ils circulent sur les grandes routes.

Au sujet du projet de M. Taschereau pour modifier la loi 21 Geo. V, chap. 124, M. Taschereau explique qu'il s'agit du projet de Montréal pour emprunter $5,000,000 pour la construction du tunnel de la rue Briand. On sait que M. Taschereau avait promis, au comité, l'autre soir, de prendre ce bill au nom du gouvernement, afin d'en permettre la discussion en Chambre.

Quant au projet de la ville d'Amos ie premier ministre explique que ce bill a été fait à la demande de la municipalité qui veut réajuster ses finances.

La taxe sur la gazoline

En comité plénier, on étudie ensuite la résolution de M. J.-E. Perrault se rapportant à la taxe sur la gazoline. Cette résolution se lit comme suit :

Résolu.—"Qu'aucune personne ne pourra, dans cette province, acheter de la gazoline pour son agent, employé, associé ou patron, sans payer un droit équivalent à six centins par gallon, mesure impériale, tel que prévu par les sections 2 et 6 de la loi qui accompagne la présente résolution, au lieu du droit de cinq centins imposé par le paragraphe 1 de l'article 4 de la Loi de la gazoline (Statuts refondus, 1925, chapitre 36), tel que modifié par la loi 18 George V, chapitre 23, section 1."

M. Perrault explique que le retour de cette taxe (c'est-à-dire du centin supplémentaire) au gouvernement sera de $850,000, à $900,000. Le montant brut sera d'un million, mais les remises aux cultivateurs et pêcheurs diminueront cette somme. M. Duplessis veut savoir pourquoi ce n'est pas M. Taschereau qui présente la loi.

"Vous faites bien tout l'ouvrage de l'opposition" répond M. Taschereau. On rit.

M. Perrault déclare ensuite que le gouvernement a dû augmenter la taxe à cause de la crise. Cette taxe est raisonnable et ne constitue pas une charge trop lourde pour les automobilistes.

L'an dernier, la taxe sur la gazoline a rapporté $4,377,750 et la taxe des licences $5,275,901, soit au delà de $9,500,000. La province a dépensé $5,000,000 de plus que cette somme pour la confection et l'entretien des routes, de sorte que ce ne sont pas les automobilistes qui sont le plus à plaindre. Ils réalisent, d'ailleurs, que la province doit avoir des fonds pour exécuter ses travaux de voirie.

M. Perrault explique que la plus grande partie de la nouvelle taxe ne sera perçue qu'après la mi-mai, car ce n'est qu'alors que la circulation intense commencera sur les routes. Cette somme n'affectera donc pas les revenus de cette année.

En hiver le revenu de la taxe sur la gazoline ne rapporte même pas suffisamment pour couvrir les frais de l'entretien des chemins d'hiver. C'est en été que la taxe rapporte et les touristes y contribuent pour une bonne partie.

M. Duplessis se plaint de la taxe, ajoute M. Perrault, mais il sait bien que la plus grande partie de cette somme sera payée par les automobilistes étrangers. Nous avons eu 700,000 autos de toursime chez nous l'an dernier."

M. Perrault dit que l'imposition de cette nouvelle taxe est bien vue des clubs d'automobilistes et des automobilistes eux-mêmes. Ils savent que cette taxe servira à améliorer la voirie davantage et à entretenir notre grand réseau routier.

M. Duplessis dit que la taxe actuelle sur la gazoline est de 21 pour cent du prix du gallon d'essence.

M. Duplessis demande à M. Perrault s'il est vrai que le compte de la province est soutiré aux banques.

"Oui, de plusieurs millions, mais pas de seize millions, répond M. Taschereau.

Cela arrive tous les jours, dans toutes les organisations, et vous savez que cela ne veut rien dire!"

On discute ensuite sur le mode de perception de la taxe.

M. Duplessis demande si le gouvernement n'a pas été obligé de sévir contre quelques vendeurs. M. Perrault répond que cela ne s'est produit qu'une fois dans le cas d'une compagnie de la métropole.

M. Duplessis veut savoir du premier ministre quel moyen le gouvernement entend prendre pour augmenter ses revenus annuels et reproche au trésorier de n'avoir pas fait mention de ces taxes dans son budget.

M. Taschereau déclare que jamais le trésorier n'annonce les nouvelles taxes dans le discours du budget parce qu'elles entrent en vigueur le jour même de leur première lecture en Chambre.

M. Taschereau déclare que les taxes que le gouvernement imposera seront légères. La taxe de 6 sous sur la gazoline sera générale. Ontario l'adoptera bientôt, toutes les autres provinces aussi. En Angleterre, on paye 16 cents le gallon, dans plusieurs états américains on paye davantage. Il n'y a pas de mal à ce que ceux des touristes qui se servent de nos routes payent une partie du coût d'entretien de notre réseau.

M. Taschereau annonce que son gouvernement annoncera au fur et à mesure les nouvelles taxes qu'il veut imposer.

Il croit que la politique qu'il a suivie de lancer dans le public l'idée d'une nouvelle taxe est la meilleure parce qu'elle permet à l'opinion publique de juger et de dire ce qu'elle pense de la taxe projetée.

Le gouvernement avait lancé l'idée d'une taxe sur la bière, on lui fit remarquer que cette taxe affecterait non seulement les brasseurs, mais aussi le marché monétaire de Montréal et les ouvriers. Le gouvernement procédera encore de la même façon et imposera les taxes qui seront les plus agréables à l'opinion publique.

M. Duplessis déclare que chaque citoyen de Québec paye $166.00 de taxe.

M. Taschereau : "De taxe provinciale ?"

M. Duplessis : "Non, de taxes municipales, scolaires, fédérales, etc."

M. Taschereau : "Quelle est la taxe provinciale ?"

M. Duplessis : $34.00.

M. Taschereau : "Non, c'est $15 seulement".

M. Duplessis admet que la province de Québec, avec celle de la Nouvelle-Ecosse, est la seule a avoir une taxe "per capita" aussi

(A suivre à la 6e page)

A l'Occasion du Nouvel An
Nous sommes heureux de souhaiter
A tous nos Sociétaires et Clients

SANTE,
BONHEUR,
PROSPERITE

La Coopérative Fedérée de Québec
Succursale de Princeville

Cartes Professionnelles

AVOCATS
Perrault & Girouard
AVOCATS
ARTHABASKA, P. Q.
Bureau de Perrault & Perrault, Rue de l'Eglise.
L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, C. R.
Ministre de la Voirie et des Mines
WILFRID GIROUARD, B.A., B.C.L., M.P
Tél. Bell et Local

JULES POISSON, C. R.
AVOCAT
ARTHABASKA, P. Q.
Bureau : rue de l'Eglise
Tél. Local et Bell

JOHN F. WALSH C.R.
AVOCAT
Tél. Harbour 1943. Bureau 17 St-Jacques
MONTREAL, P. Q.

WILLIAM PARADIS
B.A., LL.L.
Avocat et Procureur
AMOS, P. Q.

Laliberté & Marchand
AVOCATS
VICTORIAVILLE, P. Q.
WILFRID LALIBERTE, C. R.
PHILIPPE MARCHAND
Bureaux : Hôtel de Ville

NOTAIRES

Lavergne & Garneau
NOTAIRES
ARTHABASKA, P. Q.
HON. L. LAVERGNE
C. R. GARNEAU, L. L. L.

B. FEENEY, B.A., LL.B.,
NOTAIRE
Assurances : Vie-Feu
Achat et vente de Débentures
Bureaux : PRINCEVILLE
7 fév. j. n. o.

P. EMILE BERGERON
B. A., L. L. L.
NOTAIRE
Bloc Tourigny
Rue Notre-Dame,
VICTORIAVILLE,
Tél. Local.
28 nov. 1 an.

Cartes d'Affaires

J. N. MICHAUD
INDUSTRIEL
ARTHABASKA, P. Q.
Entrepreneur de construction de toutes sortes, Manufacturier de portes et châssis. Bois de construction à vendre Tournage, découpage, bois préparé.

Docteur L.-A. Trudeau
ex-externe des hôpitaux de Paris
Spécialités : Yeux, Oreilles, Nez et Gorge
104 rue King Ouest,
SHERBROOKE, P. Q
Phone 159
17 déc. 1 an.

J. E. HEBERT
INDUSTRIEL ET COMMERÇANT DE BOIS
VICTORIAVILLE, P. Q.
Bois brut et préparé, Moulures, Bois de la Colombie, (B. C. Fir), bois de plancher en merisier, portes assorties en B. C. F. Sheetrock, Bardeaux et Latte Prix raisonnables. Cordiale Bienvenu
17 janv.—1 an

Ceux qui désireraient faire encadrer des images de première communion et autres images pourront s'adresser à ce bureau. Nous avons en magasin un très bel assortiment de bois et de cadres, de toutes sortes, à bon marché.

LE SAMEDI
En vente à 10 sous le numéro ou $3.50 par an chez tous les dépositaires ou chez les Editeurs-propriétaires Poirier, Bessette et Cie, 975, rue de Bullion, Montréal, ou à La Librairie de "L'Union", à Arthabaska, P. Q.

LA REVUE MODERNE
REVUE MENSUELLE
Littérature, Politique, Arts, Etc.
Un roman complet dans chaque numéro Prix 25 sous.
En vente à
La LIBRAIRIE DE L'UNION.

Nous avons reçu à notre Librairie un assortiment, dans toutes les couleurs, de Savon "Sunset", que nous vendrons au prix de 5 cents le morceau.
Vous pouvez teindre coton, soie et laine avec ce savon.

Vous trouverez à la Librairie de "L'Union", à Arthabaska, des ampoules électriques de 25, 40, 50 et 60 voltes, au prix de 35 sous, 3 pour $1.00

DIFFERENTES MANIERES D'AIDER NOTRE JOURNAL

1.—En s'y abonnant ou en payant son abonnement.
2.—En lui procurant de nouveaux abonnés.
3.—En le faisant lire.
4.—En lui apportant une collaboration littéraire.
5.—En sollicitant des annonces à son intention.
6.—En encourageant nos annonceurs, disant, que vous avez vu leurs annonces dans notre journal.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST
ARTHABASKA, 31 DECEMBRE 1931

Bonne et Heureuse Année

A l'occasion du nouvel an, j'adresse à la population du comté dArthabaska mes souhaits les meilleurs de bonne et heureuse année. Je forme des vœux pour le bonheur, le succès et la prospérité de tous. L'année 1932 verra, je l'espère, la fin de la dépression des affaires. Nombreux sont les problèmes à résoudre. Pour leur solution, chacun d'entre nous trouvera un devoir à remplir, une tâche à poursuivre. Si les pouvoirs publics, si les gouvernements ont la lourde responsabilité d'arrêter les mesures les plus urgentes et d'ordre général, les citoyens ne doivent pas oublier que rien de durable ne s'accomplira pour cette restauration de nos intérêts économiques si chacun, dans sa sphère, n'apporte pas la collaboration quotidienne.

Et aujourd'hui plus que jamais il est nécessaire de rappeler ce mot d'un philosophe que le meilleur gouvernement c'est celui qui apprend aux citoyens à se gouverner eux-mêmes.

Clairvoyance et courage, tel est le mot d'ordre qui nous aidera à traverser ces heures difficiles. L'on célèbre, et à bon droit, les hommes valeureux qui colonisèrent ce vaste territoire canadien, et malgré tant d'obstacles et d'épreuves, parvinrent à fonder au nord de l'Amérique un véritable Etat.

Dans la vie des nations, il n'y a guère de solution de continuité le long de la chaine où s'accumulent les efforts et les sacrifices.

Les difficultés d'aujourd'hui sont d'un autre ordre que celles d'hier ou du siècle dernier. Puisons dans l'exemple de nos devanciers, dans les traditions de ce pays, dans notre patriotisme, la lumière, le caractère, le courage, l'optimisme qui nous permettront de remettre le Canada, la Province de Québec en particulier, dans la voie où s'est constitué au cours des trois derniers siècles, tout un patrimoine d'avantages matériels et de richesses morales et intellectuelles.

J.-E. PERRAULT.

Opposition dans l'Embarras

Il faut rendre aux députés de l'opposition provinciale cette justice qu'ils sont apparemment prêts à combattre le projet de canalisation du Saint-Laurent, en autant que les intérêts de la province de Québec sont concernés. Par contre, ils se trouvent si liés à leur chef fédéral, M. Bennett, qu'ils n'osent lui déplaire et cherche à l'excuser d'avoir passé sur le dos des québecois pour négocier sur cette question avec les Etats-Unis.

En cela, ils nous font songer à l'âne de Buridan, qui, pris entre une portion d'avoine et un seau d'eau, et ayant également faim et soif, ne put prendre une décision et tomba mort entre les deux. Nos oppositionnistes sont à la fois patriotes et partisans. Comme patriotes, ils pensent comme M. Taschereau et ses collègues ; comme partisans, ils pensent comme M. Bennett, ce'st pour eux un bien cruel tourment.

C'est là l'opinion qu'exprimait, M. Cohen, quand, discutant de l'amendement Sauvé sur la motion David contre le projet de canalisation du Saint-Laurent, il montre l'opposition prise entre ses devoirs nationaux et sa loyauté au parti. D'un côté, M. Sauvé admet, dans son amendement, que ce projet ne peut être adopté, dans son ensemble, sans le consentement de toutes les parties intéressées. C'est l'opinion ministérielle. D'un autre côté, il nie l'opportunité des représentations de la Législature de Québec. C'est la fiche de consolation adressée aux autorités fédérales.

Mais quand on sait que des négociations sérieuses et officielles ont été engagées entre Ottawa et Washington, et que le projet de canalisation avance vers la réalité sans que la province de Québec ait été le moindrement consultée, on se rend facilement compte qu'il est grand temps que les autorités provinciales donnent aux maîtres fédéraux un avertissement énergique. Il est certain que les choses ne se passeront pas comme cela, que M. Bennett ne bâclera pas impunément dans notre dos une affaire qui nous intéresse au plus haut point et dont dépend notre avenir économique et, peut-être, une partie de notre indépendance nationale.

Nous n'avons pas à faire le silence sur cette affaire au moment où tous les journaux du Canada et des Etats-Unis rendent publique la substance des pourparlers canado-américains autour de cette vaste entreprise, qui coûtera près du milliard au pays et qui, peut-être, donnera à nos dépens, aux Etats-Unis, quelques millions de chevaux vapeur.

L'opposition sait ces choses. Elle devrait, pour une fois, abandonner son esprit de parti pour marcher selon la voix de la patrie, selon la voix de Québec, qui craint à bon droit un empiètement sur ses droits et une déperdition considérable de ses forces vives.

Le Prêt agricole

Il y a peu de temps, avait lieu, au Conseil Législatif, un intéressant débat sur le Prêt agricole. Les discours prononcés en cette circonstance contenaient plusieurs idées remarquables et présentaient des solutions dignes d'attention.

Nos législateurs ont semblé d'opinion que c'est par la Caisse Populaire que l'on peut le plus efficacement aider des cultivateurs. On voit un danger sérieux dans cet état d'esprit qui veut que les gouvernements soient l'universelle providence de laquelle peuvent découler tous les biens et par laquelle on accomplit tous les miracles.

On a vu entre autres certaines classes de meneurs inciter les citoyens à tout demander, à tout exiger de l'Etat, et, en même temps, combattre toutes les taxes et vouloir empêcher le trésor public de se remplir à mesure qu'on le vide. Ces gens mènent le peuple au socialisme plus vite qu'on le croit.

Dans le débat en question, l'honorable M. Ouellet, cultivateur lui-même, indiquait la Caisse Populaire comme le meilleur organisme de prêt agricole, en quoi il rappelait une idée chère au regretté M. Caron, mais, en même temps, il affirmait que c'est encore par l'économie et par l'emploi des méthodes nouvelles de culture que les cultivateurs pourront le mieux passer la crise.

Une autre opinion sur la question dont il faut tenir compte est celle de Mgr Courchesne, qui est assurément l'une des plus fortes intelligences de l'épiscopat canadien. A deux reprises différentes, en ces derniers temps, il a dit qu'il était temps que le peuple cesse d'exiger des gouvernements le règlement de toutes ses difficultés. Il lui appartient à ce peuple aussi, principal intéressé, de s'aider lui-même de toutes ses forces et de tirer un peu moins sur la Caisse publique, que l'on pourrait ruiner.

Toute la population saine sera sans doute de l'avis de ce sage évêque. Il y a une limite à l'effort de l'Etat. Les corps publics, administration provinciales, fédérales et municipales, dans tout le pays, sont fort endettés. Les revenus diminuent et les dépenses, par suite des exigences populaires ,menacent d'augmenter sans cesse. On continue à crier au secours, sans penser que tout surcroît de dépense se traduit nécessairement par une augmentation d'impôts et que déjà les provinces sont suffisamment endettées.

Il est temps que les gens qui ont du courage et qui voient clair élèvent la voix. Mgr Courchesne a parlé. D'autres ont le devoir de l'imiter. Il s'agit de sauvegarder les finances publiques et même l'ordre social par le retour au bon sens.

Que les ministres, les députés et les citoyens qui ont la direction de la chose publique lancent à leur tour le cri d'alarme et nous nous en porterons peut-être mieux.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

Sous le Régime Bennett

Une nouvelle de quatre lignes, mais une nouvelle éloquente dans sa brièveté, a paru ces jours-ci dans la plupart des quotidiens.

C'est au sujet de la dette fédérale qui, loin de diminuer, a fait un bond inquiétant au cours de l'année fiscale terminée le 30 novembre dernier. La dette du Canada, qui atteignait ua 30 novembre 1920, la somme de $2,183,733,137 était, douze mois après, de $2,309,-482,279.99, soit une augmentation de $123,749,142.99.

Cette progression énorme de la dette du pays tient évidemment à bien des causes, les unes plus acceptables et plus explicables que les autres. *Elle n'en est pas moins regrettable*, et il ne devrait y avoir qu'une voix au Canada pour déplorer ce fait.

Sans doute ,beaucoup d'autres pays sont dans une situation financière analogue, mais le mal des autres ne guérit pas le nôtre. Et puis, le Canada a M. Bennett, qui avait promis monts et merveilles, qui avait promis de ramener le pays à l'âge d'or. Comment ses promesses non accomplies ne produiraient-elles pas, chez nous plus qu'ailleurs, d'amères déceptions !

Somme toute, le Canada, loin de pousser de l'avant depuis l'avènement de M. Bennett au timon des affaires fédérales, a constamment rétrogradé, et le peuple canadien n'a aucun sujet de se réjouir d'avoir changé de gouvernement en juillet 1930. Au contraire, la dette nationale qui s'enfle sans cesse et fait boule de neige, les problèmes nombreux que les Communes devront bientôt affronter, la paralysie partielle de nos industries et du commerce, le chômage, etc., tout révèle que le Canada, au lieu de marcher dans la voie du progrès, a visiblement rétrogradé.

Pourvu que la fin de ces épreuves soit proche !

L'Aide aux Colons

Dans un récent discours prononcé à l'Assemblée législative, M. Hector Authier, député de l'Abitibi, a souligné le progrès minier et les besoins urgents de la colonisation dans ce vaste domaine surnommé le Nouveau-Québec.

La découverte de nouvelles mines dans la vallée supérieure de la rivière Bell fait revivre, dit-il, l'espoir des colons de voir s'ouvrir bientôt de ce côté une route qui relierait l'Abitibi à la Gatineau. De même que les mines de Rouyn ont valu à la région une sortie sur le Témiscamingue et la province d'Ontario, ainsi les mines du sud-est de l'Abitibi devraient bientôt faire place à une route dans la direction du lac Victoria et de la Gatineau. Cette artère compléterait le système routier du nord-ouest de la province ; il favoriserait l'affluence de nouveaux colons et contribuerait au développement économique de la partie septentrionale de la province qui se trouverait rapprochée d'Ottawa, la distance à parcourir étant réduite de six à huit heures, par locomotion automobile.

Mais quelles que soient les promesses des mines et de l'industrie forestière de l'Abitibi, cette région emprunte surtout sa valeur de sa richesse agricole. C'est dans le nord-ouest de la province qu'est notre grande réserve de terres neuves. Plus de neuf millions d'acres y sont déjà en culture et il en reste encore au moins quinze millions d'autres susceptibles de défrichement avantageux. Or, de ces quinze millions d'acres les deux tiers s'étendent dans le territoire dont le comté d'Abitibi est le centre et le district abitibien comprend les quatre cinquième.

Ce domaine agricole fait appel aux exploitants de sol et ouvre largement ses portes au courant de la colonisation, qui s'y dirige d'ailleurs presque tout seul, dit M. Authier. A preuve un rapport de l'abbé Bergeron, missionnaire-colonisateur, disant qu'il s'est établi 271 familles et 133 célibataires sur des lots de l'Abitibi au cours des derniers douze mois. Si l'on ajoute à ces 400 colons les 150 autres qui se sont fixés au Témiscamingue durant la même période de temps, on a un total de 550 pour les deux comtés. Et, fait digne de mention : l'établissement de ces colons n'a pratiquement pas coûté de dépenses spéciales au ministère de la Colonisation.

Certaines conditions sont essentielles, cependant, au succès de la colonisation. Le député de l'Abitibi en signale trois de la plus haute importance : 1 le choix judicieux des terres à concéder ; 2 le choix des colons ; 3 l'aide indispensable aux nouveaux occupants jusqu'à ce que leurs cultures puissent subvenir à leur existence. Cette aide leur est donnée sous forme de travaux publics, de travaux de voirie qui leur permettent de gagner quelqu'argent, puis sous forme de primes de défrichement et de labour, de grains de semence, d'octrois de drainage et de petits prêts à long terme. On ferait encore beaucoup pour les colons en leur aidant à vendre le bois de pulpe qu'ils coupent dans leurs abatis et en leur obtenant une réduction de taux de transport, car ils sont **exorbitants et souvent prohibitifs.**

Un bon moyen de venir en aide aux colons, sous ce rapport, est de leur trouver des acheteurs pour leur bois. "J'irais jusqu'à demander au gouvernement", dit M. Authier, "d'obliger les manufacturiers de papier à acheter une certaine proportion de ce bois avant d'effectuer des coupes dans les limites affermées. En cas de désaccord sur les prix, le ministre des Terres et Forêts nommerait un arbitre. On devrait aussi permettre l'exportation aux Etats-Unis du bois des colons de bonne foi."

A ceux qui prétendent que le ouvernement dépense trop pour la colonisation au lieu de secourir les vieux cultivateurs et de repeupler les fermes désertées des anciennes paroisse, M. Authier nie que le budget de la colonisation serve entièrement à l'établissement de nouveaux colons. La moitié au moins de ce budget, dit-il, est employé à l'amélioration des chemins dans les municipalités pauvres. C'est là une manière efficace d'aider les cultivateurs, puisqu'elle leur épargne des taxes. Quant aux terres désertes, il n'est pas facile d'en disposer, étant du domaine de la propriété privée. Au surplus, il ne peut être question de les exproprier, et le ferait-on que leur nombre serait insuffisant pour le placement du surplus annuel de la population rurale, dont malheureusement une trop grande partie émigre dans les villes ou aux Etats-Unis.

Il importe donc, dans l'estimation de M. Authier, que le gouvernement ne réduise pas son budget de colonisation, qu'il l'augmente au contraire pour empêcher l'exode des campagnes et qu'il fasse à cette fin des instances auprès du gouvernement fédéral pour obtenir d'Ottawa une coopération financière adéquate aux besoins de la population rurale de la province et aux intérêts de la nation.

L'EMANCIPATION LEGALE DES DOMINIONS

La discussion aux Communes de la nouvelle charte à accorder aux Dominions met en fort relief l'étonnant optimisme de la race anglo-saxonne. Il s'agit de reconnaître, en droit positif, l'égalité absolue entre le Canada, l'Australie, l'Union Sud-Africaine, la Nouvelle-Zélande, l'Etat libre d'Irlande, Terre-Neuve et l'Angleterre. Ces divers partenaires, et l'Angleterre avec ses colonies et les Indes, forment ce qu'on appelle l'Empire Britannique. Le seul lien qui tient actuellement ces nations unies est la "couronne", c'est-à-dire qu'elles ont un chef du pouvoir exécutif commun : le roi George.

La charte n'est pas encore en application entière : il existe, par exemple, dans le Cabinet anglais un ministre des Dominions dont le rôle consiste à servir d'intermédiaire entre le roi et les Dominions et à aviser le souverain quant à l'usage de ses prérogatives vis-à-vis de chacun d'eux. Or, ce régime-là doit certainement prendre fin, car déjà les premiers ministres de l'Australie, du Canada, de l'Irlande se sont souvent passés des services du représentant du gouvernement anglais, et ils ont même parfois maintenu leur point de vue propre, quand il était en ppoostiion avec une solution préconisée à Londres.

Le roi devra donc écouter les suggestions du chef du Cabinet anglais, sur une question économique ou politique, et en même temps celles de son premier ministre de l'Union africaine ou de l'Irlande, et elles peuvent parfaitement être en contradiction. Aujourd'hui, nous voyons l'Union africaine décider de garder l'étalon-or, malgré les invitations urgentes qui lui viennent de Londres, tandis que l'Angleterre et ses dépendances abandonnent ce même étalon-or ! Les intérêts et l'idéal politique des divers membres de l'Empire ne paraissent pas en heureuse harmonie en tous les domaines, et pourtant le Parlement anglais se trouve dans la nécessité d'accorder aux Dominions une charte de complète émancpiation. Bien que l'acte du Parlement ait pour unique résultat de donner une sanction légale à une situation de fait préexistante, on semble se rendre compte clairement qu'il était essentiel d'insérer dans le pacte une clause garantissant la perpétuité de l'association des Dominions: ils sont, en effet, des membres librement unis ; on craint donc que l'un ou l'autre Dominion n'interprète de telle façon le texte qu'il puisse se retirer de l'association ; si celle-ci est librement conclue, il semble qu'elle peut également librement se dissoudre.

Pour certains observateurs, pareille crainte n'est pas vaine. M. Churchill et plusieurs conservateurs ont essayé d'attirer l'attention des législateurs sur le danger d'une dissolution légale de l'Empire britannique ; mais comme la rédaction de la clause qu'ils avaient soumise visait uniquement l'Irlande, elle semblait constituer un affront à l'Etat libre de Dublin, et leur proposition fut rejetée. On peut se demander en effet, si les Irlandais, après sept cents ans de mauvais traitements subis ou infligés, de part et d'autre, disait M. Churchill, seront toujours d'humeur à rester des membres fidèles de l'Empire.

On sait qu'ils se sont décidés à ressusciter leur ancienne langue gaélique, dont l'usage était pour ainsi dire complètement tombé. Ils veulent une littérature, ou du moins certains intellectuels veulent, au moyen d'une langue nationale, refaire une civilisation complètement différente de la culture anglaise. Cela indique qu'ils cherchent à sortir de la grande famille anglaise au risque de s'isoler, en même temps, du reste du monde. L'exacerbation du sentiment nationaliste en Irlande a nécessité la suspension des garanties constitutionnelles, puisque pour combattre le terrorisme dans l'Etat libre, il fallut supprimer le jury et soumettre une catégorie de délits à des tribunaux.

Plusieurs ministres ont payé de leur vie leur fidélité au pacte conclu avec l'Angleterre et dont la charte actuelle est une conséquence. Il y a d'autres incidents moins tragiques qui éclairent l'état des esprits. Le comte de Galway a notifié qu'il supprimait toutes les bourses d'études dans les collèges où seraient, désormais, tolérés des jeux "étrangers". Le cricket ne peut donc plus être joué, et on se demande si la modification des règles du football et du rugby en fera des jeux "gaélics". L'affaire se discute. Une consultation du corps électoral ne pourrait-elle, un jour, donner le pouvoir aux républicains de de Valéra ? L'élection partielle de Kinfare, en juillet, de cette année, décidait du sort du ministère Cosgrave : si le partisan du gouvernement n'était pas élu, c'était la dissolution ; car le Cabinet, fidèle au pacte avec l'Angleterre, n'aurait plus disposé de l'appui parlementaire indispensa-

Les affaires irlandaises préoccupent, à juste titre, l'esprit de ceux-là, seuls, qui ne sont pas doués d'un solide potimisme. Les difficultés économiques compliquent encore la situation. En effet, il y a un danger sérieux de voir des nations européennes conclure des accords commerciaux avec l'un ou l'autre Dominion, accords qui seraient mieux en harmonie avec les intérêts du Dominion qu'avec ceux de l'Angleterre. La divergence des intérêts économiques mettrait en un péril extrême la coopération politique des membres de l'Empire et pourrait aussi donner occasion à une rupture définitive. Les peuples qui voient dans l'Empire britannique une force modératrice, une garantie de paix et de stabilité, ne verraient pas sans tristesse l'Union-Jack baisser et l'affaler au pied du mât.

(La "Croix", Paris)

RESOLUTION

Province de Québec,
Municipalité de la ville
d'Arthabaska,

Extrait du livre des délibérations de la séance régulière du deux décembre mil neuf cent trente et un.

Proposé par l'échevin J. E. Hudon, secondé par l'échevin Philippe Croteau, et résolu unanimement que ce conseil exprime à l'Hon. J.-E. Perrault, ministre de la Voirie et député de ce comté, sa plus sincère gratitude et ses plus cordiaux remerciements pour les octrois généreux accordés à cette municipalité durant l'année 1931, lesquels sont comme suit : $500.00 pour aider à la construction d uréservoir ; $598.94 étant du 50% accordé pour le gravelage de la côte Michel et du haut de la côte à Stein ; $492.74 accordées pour payer 50% de l'entretien d'hiver des chemins pour les automobiles et l'achat de l'outillage nécessaire à cet entretien; $328.30 octroyées pour aider à l'achat des boyaux à incendie.

ALFRED PROVENCHER,
maire.
FELIX HOULE,
Sec.-Trés.

Vraie copie.
FELIX HOULE,
Sec.-Trés.

NOUVEAU MARGUILLIER

M. Albert Verville, cultivateur de cette paroisse, a été choisi marguillier en remplacement de M. Moïse Couture, marguillier sortant de charge. Nos félicitations au nouvel élu.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Lundi, le 4 janvier prochain, sera chanté le service anniversaire de Zéphirin Ducharme, en l'église de Victoriaville, à 9 heures.

Parents et amis sont invités.

NOTES LOCALES

Bonne et heureuse année à tous nos lecteurs et amis.

L'honorable M. J.-E. Perrault est attendu d'un voyage à Québec et Montréal.

MM. et Mmes L. A. Richard et André Taschereau ont passé quelques jours en visite chez l'honorable et Mme J. E. Perrault.

M. et Mme Jean Pelletier, de Chicoutimi, sont en visite pour le temps des fêtes chez le docteur et Mme E. T. Belleau.

M. et Mme J. A. Pinard et leur fils Marcel, de Montréal, sont en visite chez Mme Saint-Pierre.

M. et Mme Charles Henri Boisvert et leur fils sont en visite chez le notaire et Mme C. R. Garneau.

M. et Mme Hormisdas Langlais, de Québec, passeront les fêtes du Jour de l'An en visite chez MM. et Mmes Treffié Maheu et Maurice Maheu.

M. René Marceau, étudiant en génie forestier, à Québec, est en visite chez son père, M. Victor Marceau.

Sont venus chez M. et Mme Adélard Picher, à l'occasion de la mort de M. Gustave Picher, M. et Mme Elie Ducharme, Mme Antonio Vignault, de Montréal ; M. Hervé Parrot, Mme Félix Taschereau, de Québec, Mme Gustave Picher, son fils René, et ses deux jeunes filles, de Québec, le révérend Père Turgeon, de l'ordre des Dominicains, d'Ottawa.

M. René Boucher, notaire, de Wotton, a passé la fin de semaine en visite chez sa mère, Mme Honoré Boucher.

M. Gaston Beauchesne, employé de la banque de Montréal, à Sorel, a passé la fin de semaine en visite dans sa famille.

M. et Mme J.-E. Girouard sont revenus de Montréal, après avoir passé la fête de Noël en visite chez M. et Mme Rosario Genest et chez M. et Mme Honoré Girouard.

M. l'abbé C. Bécotte, p.s.s., du Séminaire de Montréal, M. Jean-Marie Bécotte, E.E.M., de Québec, M. Roland Provencher, E.E.D. de Montréal, sont en visite chez leur oncle, M. Alfred Provencher, maire.

PERDU.—Un paquet, contenant une paire de gants de kid brun, une paire de bas d'enfant, deux jouets, un petit cheval et un petit téléphone, et un foulard drab pour homme, a été perdu de Victoriaville à Arthabaska. Prière de le rapporter au bureau de "L'Union" à Arthabaska.

Nous venons de recevoir un calendrier multicolore de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec, qui a pour objet la prévention des accidents industriels. C'est un travail intéressant et qui illustre différents genres d'accidents.

Ce nouveau calendrier rencontrera certainement l'approbation populaire. On peut s'en procurer un exemplaire en s'adressant à la Ligue de Sécurité de la Province de Québec, Mezzanine, Hôtel Mt. Royal, Montréal.

DEPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOEL A L'HOTEL-DIEU

Conformément à la tradition établie depuis quelques années, les orphelins de l'Hôtel-Dieu ont eu encore cette année, leur arbre de Noël.

Le dépouillement a eu lieu mardi l'après-midi. Les dames d'Arthabaska étaient présentes de même que mesdames Auguste Bourbeau et Joseph Paradis, de Victoriaville, et P. A. Brassard, de Princeville.

Comme les année dernières de nombreuses contributions sont venues de tous les coins du comté et spécialement de Victoriaville, Warwick, Princeville et Arthabaska, et l'arbre de Noël était des plus chargés et l'un des plus beaux.

Du chant fut fait par les orphelins de l'Hôtel-Dieu et la fête fut des plus gaies.

L'ASSURANCE
est votre meilleure protection
Auguste Bourbeau
ASSUREUR
Assurances de toutes sortes
Règlement des réclamations avec une libéralité qui n'a jamais été surpassée.
84 rue Notre-Dame VICTORIAVILLE
Téléphone 157

OU EN SOMMES-NOUS ?

Le dernier bulletin de la Banque Canadienne Nationale nous présente en quelques traits un tableau passé ni au bleu ni au noir de la situation du Canada à la fin de l'année 1931.

En considération préliminaire on répartit les causes de la dépression et les constatations qui commencent à s'imposer chez ceux qui cherchent à enrayer les menaces de danger.

"L'année qui s'achève léguera à celle qui vient de graves difficultés. Quelques-unes de ces difficultés remontent à la Grande Guerre. D'autres datent de la période plus récente où un optimisme excessif et l'abondance de l'argent donnaient au crédit une dangereuse facilité. D'autres encore sont la conséquence d'une politique onéreuse et imprévoyante. Mais aucune n'a pris naissance en 1931... Aussi les Etats et les particuliers les plus compétents s'efforcent-ils aujourd'hui de les résoudre sur le plan international. Plusieurs même sont devenus si pressant qu'il faudra bien que l'an 1931 en voie l'aboutissement, à quelque remède que l'on doive recourir."

Le bulletin remarque que les cours du blé ont perdu momentanément le terrain reconquis en novembre. Cependant les récoltes n'ont pas été très abondantes à l'étranger cette année, et il est probable qu'il y a là un facteur de plus-value pour un des principaux articles de notre commerce. Il y a eu tendance à la hausse d'ailleurs dans les autres domaines. Si elle ne s'était produite qu'au Canada, il ne faudrait y voir qu'une conséquence de la dépréciation de notre dollar ; car les prix montent habituellement dans les pays à monnaie dépréciée. Mais aux Etats-Unis même la courbe des prix a subi une marche ascendante d'octobre à novembre. Un indice qui englobe trente-trois produits de base, a passé de 4.2 au 15 octobre à 46.5 au 15 novembre, douze groupes participant à la hausse, notamment le blé, le maïs, les bestiaux, les peaux, le coton et autres textiles, l'argent, le plomb et le pétrole.

A l'intérieur, l'industrie et le commerce demeurent au ralenti. On n'y aperçoit pas toutefois de facteurs défavorables. L'accroissement de nos importations de matières premières, pétrole brut, caoutchouc, coton, laine, semble justifier la prévision que plusieurs branches auront accrue leur rendement en ces dernières semaines. Partout on attend évidemment un signe non équivoque de reprise générale. Le mouvement qui déclanchera cette reprise remettra en marche bien des activités. Le jeu des interdépendances de l'industrie et du commerce se fera alors sentir vivement.

Notre commerce extérieur est toujours en régression. Nos importations ont subi une forte diminution. Mais nos exportations ne sont pas en meilleure situation. Notre balance commerciale s'équilibre difficilement. Le bulletin constate que "la contraction de nos importations n'est pas un bienfait sans mélange, puisqu'elle atteint non seulement des articles de luxe, mais encore un grand nombre de matières utilisées par l'industrie.

Cette remarque confirme les avertissement que donnait récemment encore le chef de l'opposition, M. Mackenzie King. Les relations commerciales ne peuvent être conçues sur un plan unilatéral. Pour exporter, un pays doit consentir à importer. On paralyse l'industrie à force de vouloir la protéger contre toute concurrence extérieure.

Le bulletin termine en renouvelant les conseils donnés il y a quelques semaines par l'Association des banquiers canadiens. Il faut que les municipalités et les provinces réduisent leurs emprunts au strict nécessaire. "La dette publique du Canada a plus que septuplé de 1914 à 1923. Cependant, loin de pratiquer dans tous les domaines une politique de rigoureuse économie, qui eût allégé le fardeau du contribuable, la plupart des gouvernements provinciaux et des administrations municipales ont multiplié, depuis huit ans, les appels au crédit public. Entre 1923 et 1931, bien que l'Etat eût réduit la dette nette d'environ 200 millions, la somme des dettes publiques au Canada a passé de 4,838 millions à 5,786 millions de dollars, soit une augmentation de près d'un milliard. Le total des dettes provinciales a été porté de 611 à 1,090 millions et celui des dettes municipales de 917 à 1,300 millions paproximativement."

Ce n'est pas le lieu de répartir les responsabilités, bien qu'il serait intéressant de préciser les encouragements qui ont été donnés à cette prodigalité. Le mal existe. Il inquiète "tous les esprits réfléchis", comme s'exprime le bulletin de la **Banque Canadienne Nationale.** Ce qu'il faut chercher actuellement, ce n'est pas tant de répartir les responsabilités, si elles ne persistent pas, que les moyens de neutraliser les effets des erreurs du passé et de préparer soigneusement l'avenir.

L'année 1931 n'a pas été l'année de la reprise que l'on nous prédisait. Elle ne nous aura pas été inutile si elle a enseigné à l'Etat, aux Provinces et aux municipalités la nécessité d'équilibrer les budgets en proportionnant leurs dépenses à leurs recettes. C'est une leçon que les individus eux-mêmes d'ailleurs se trouveront bien en général de mettre à profit. L anation la plus économe parmi les grandes puissances du monde, n'est pas celle qui se porte le plus mal depuis le début de la crise.

L'INEGALITE DEVANT LA MORT

Aux Etats-Unis, tous les hommes naissent égaux, mais ils ne meurent pas de même.

Un vaurien notoire, Jack "Legs" diamond, à qui des rivaux en scélératesse viennent de faire son biscuit avait fait cent coups pendables sans qu'il eût jamais à craindre de justice... que celle de ses copains. Inculpé de meurtre, il avait été acquitté.

A Winston-Salem, en Caroline du Nord, un noir, John Moore, vient d'être condamné, pour vol d'une paire de chaussures, à mourir le 29 janvier prochain dans le fauteuil électrique.

Les jurés ont, il est vrai, recommandé Moore à la clémence du gouverneur. Mais cela ne change rien à l'affaire. Le contraste le plus révoltant qu'offre la justice aux Etats-Unis, c'est que dans plusieurs Etats la peine capitale n'existe même pas pour les assassins, alors que dans d'autres, par exemple au Texas et apparemment en Caroline du Nord aussi, on condamne à mort pour vol à main armée.

Au Moyen âge on pendait haut et court pour des peccadilles. Dans les anciens Etats esclavagistes de l'Union américaine survit, sous un vernis d'aristocratique civilisation, une barbarie moyenâgeuse de lois et de mœurs. Et ce n'est peut-être pas simple coincidence que cette faveur qu'on y montre pour l'antipapisme de Heflin et le fundamentalism biblique dont Bryan était sans le savoir, la plus grotesque incarnation lorsqu'il disait, au fameux procès de Dayton (Tenn.), qu'il croirait volontiers que Jonas a avalé la baleine, "si, c'était écrit".

E. T.

La Librairie de "L'Union" vient de recevoir directement de Paris, un bel assortiment de ces cartes, les plus beaux modèles, à des prix qui défient toute compétition, parce que nous les avons importées

LA RETROACTIVITE DEE LOIS 1901-1931

Le 13 avril 1901, l'honorable juge H.-E. Taschereau rendait jugement dans la contestation de l'élection de feu M. Jean Prévost, député de Terrebonne, par feu l'honorable G.-A. Nantel. Se basant sur la nouvelle loi des élections contestées, qui venait d'être adoptée par la législature de Québec et qui avait été sanctionnée le 28 mars 1901, le juge Taschereau rejeta sans frais la motion de M. G.-A. Nantel, demandant qu'un jour soit fixé pour l'audition, à la preuve et au mérite, sur les objections préliminaires produites en cette contestation d'élection.

On sait que la loi des élections contestées adoptée en 1901 avait un effet rétroactif et par là même annulait toutes les contestations alors pendantes. Et pourtant, elle fut adoptée sans la moindre protestation du chef conservateur du temps, M. Flynn, ni d'aucun de ses partisans ; bien plus, cette loi, qui aurait pu être rejetée par le Conseil Législatif, y fut adoptée avec l'appui de six conservateurs en vue : les honorables Damien Rolland, Larue, Sharples, Girouard, Méthot et Ouimet.

Les journaux conservateurs qui se voilent la face aujourd'hui et ne laissent pas passer un seul jour sans crier au scandale à propos de la loi Dillon. ont bien soin d'ignorer ces faits historiques, qui les mettent dans une mauvaise posture.

Revenant au jugement du juge Taschereau, en 1901, il est intéressant de noter ce qui suit.

Après avoir cité un très grand nombre d'auteurs sur la rétroactivité des lois politiques et d'ordre public, le savant magistrat terminait ainsi :

"Dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas de doute que le législateur a voulu donner un effet rétroactif à la loi.

"Le principe de la non-rétroactivité est la base de la législation française et s'applique chez nous. Mais en droit politique, comme dans ce cas-ci, c'est le contraire ; quels que soient les principes lésés, quels que soient les intérêts privés blessés, parce que les intérêts publics ont la préférence.

"Le juge n'a qu'à s'incliner et à appliquer la loi ; c'est la limite qui sépare le pouvoir judiciaire du pouvoir législatif."

La loi Dillon est une loi d'intérêt public, s'il en fut jamais une. L'ordre, la paix, et l'intérêt général de notre province demandaient que l'on empêche un bandit politique de saboter l'esprit d'une loi pour assouvir sa rancœur et servir ses petits intérêts personnels.

La loi de 1931 est encore plus justifiable que celle de 1901, éprouvée par les conservateurs et finalement adoptée grâce à leur appui.

LE FRANC.

M. C.-H. CAHAN LEADER AU SENAT

Il prendrait le siège de feu le sénateur Foster.—Une réorganisation du ministère—M. Rhodes, ministre des Finances, et M. Onésime Gagnon, secrétaire d'Etat

L'état de santé de M. Cahan, secrétaire d'Etat, n'est pas parfaitement satisfaisant et il est fortement question de le soulager d'une partie de son fardeau en le nommant "leader" du parti conservateur au Sénat, à la place de M. Willoughby, mort récemment. M. Cahan prendrait le siège de M. le sénateur George G. Foster, de la région de Montréal, décédé au cours de l'année.

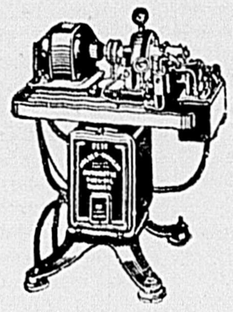
Dans la réorganisation ministérielle subséquente, M. Rhodes prendrait le portefeuille des finances qui devait aller d'abord à M. Ryckman ; mais l'état de santé de celui-ci laisse à désirer. Si la réorganisation s'était effectuée telle que décidée d'abord, M. Cahan aurait pris le ministère du revenu national. Mais ses forces ne lui permettent pas d'accroître ses activités et l'obligent, au contraire, à les restreindre.

M. Onésime Gagnon, député de Dorchester, doit remplacer, selon toutes les prévisions, M. Cahan au secrétariat d'Etat, dès le passage de M. Cahan à la Chambre Haute.

Children Cry
FOR FLETCHER'S
CASTORIA

PLUS DE CENDRE
Plus de Poussière

ET VOUS VOUS ASSUREZ
UN CHAUFFAGE PARFAIT
EN VOUS PROCURANT
UN BRULEUR A L'HUILE "FESS"



Dès qu'un brûleur à l'huile "Fess" est installé chez vous, il se charge, avec une fidélité presque humaine, de la tâche de chauffer votre maison à une température toujours égale. La combustion étant intégrale, il n'y a ni suie ni odeur.

Le brûleur à l'huile "Fess" fonctionne si silencieusement que l'on sait à peine s'il est dans la maison. La maison "Fess" est une institution purement canadienne et est aujourd'hui au premier rang : le nombre d'appareils "Fess", dans nos foyers canadiens EST PLUS GRAND QUE TOUTES LES AUTRES MARQUES REUNIES DE BRULEURS A L'HUILE.

Fabriqué en deux modèles et trois dimensions, le brûleur à l'huile "Fess" s'adapte à toutes les exigences : chauffage à eau chaude, à vapeur et à air chaud. Sans aucune obligation de votre part, nous nous empresserons de vous fournir tous les renseignements désirés.

La Fonderie "UNIVERSEL" Enr
DISTRIBUTEURS
Victoriaville, P Q.

J. U. HOULE
Fabricant d'Evaporisateurs à sucre sur commande
Accessoires pour sucreries, chaudières, chalumeaux, etc., etc.
110 Rue Notre-Dame, Victoriaville, P. Q.
(En face du couvent)
13 août j.n.o.



ONDULATION PERMANENTE
Nouveau procédé à l'huile garantie pour six mois
aussi
Ondulation à l'eau et Marcel
Pour appointement appelez
Tél. Local
SALON ROSETTE
Mme LUCIEN BERGERON,
19 Route Arthabaska
Victoriaville
11 juin 6 m.

HORAIRE—TIME TABLE
Service AUTOBUS Service
entre - between
Victoriaville et Ste-Angèle de Laval
RAYMOND ST-ONGE, Prop.
85 St-Jean-Baptiste
Tel. Local 335 Victoriaville P. Q.

Départ de Victoriaville à l'Hôtel-de-Ville
SERVICE DE SEMAINE

A.M.	P.M.	*Heure Solaire*	A.M.	P.M.
Départ			Arrivée	
7.15	12.45	VICTORIAVILLE	11.00	6.00
7.35	1.05	ST-VALERE	10.40	5.40
8.00	1.30	STE-EULALIE	10.15	5.15
8.13	1.43	ST-WENCESLAS	10.02	5.02
8.32	2.02	ST-CELESTIN	9.43	4.43
8.45	2.15	ST-GREGOIRE	9.30	4.30
9.00	2.30	STE-ANGELE	9.15	4.15
BATEAUX : *Trois-Rivières*			9.00	4.00

Lire en descendant — Lire en montant

Pas de Service Local entre St-Célestin et Ste-Angèle et vice versa

SERVICE DU DIMANCHE

	Départ		Arrivée	
Read Down	7.15	2.00 VICTORIAVILLE	11.30	6.35
	7.35	2.20 ST-VALERE	11.10	6.15
	8.00	2.45 STE-EULALIE	10.45	5.50
	8.13	3.00 ST-WENCESLAS	10.30	5.35
	8.32	3.20 ST-CELESTIN	10.10	5.15
	8.45	3.35 ST-GREGOIRE	9.55	5.00
	9.00	3.50 STE-ANGELE	9.40	4.45
	BATEAUX : *Trois-Rivières*		9.30	4.30

Read Up

Connections d'Autobus :
Correspond deux fois par jour avec les autobus pour Nicolet, Drummondville, St-Jean Deschaillons, Louiseville, Grand'Mère Shawinigan, Daveluyville et Lotbinière.
Correspond à Victoriaville avec les trains de Sherbrooke, Montréal, Plessisville, Québec.
Aux Trois-Rivières avec les trains pour Montréal.
A St-Wenceslas avec les trains pour Québec et Montréal.
9 avril jn.o.

CHEZ NOUS...
au temps des Fêtes



Le retour de la Messe de Minuit — Charles Simpson

LE RETOUR DE LA MESSE DE MINUIT
. . . d'après un dessin original de Charles W. Simpson, R.C.A., artiste qui s'est acquis une juste célébrité par la représentation des scènes et coutumes du Canada français.

LES fidèles sortent de l'église paroissiale où ils viennent d'assister à la messe nocturne. Aux abords du temple on échange propos joyeux et poignées de mains, puis l'on se hâte de rentrer chacun chez soi pour le traditionnel réveillon familial. Gaiement sur les routes blanches de neige et sous un firmament piqué d'étoiles, les carrioles se dispersent au son argentin des grelots. La scène est typiquement canadienne-française. A la maison, le retour est célébré avec entrain, et là encore, la bonne vieille Bière Molson apporte sa contribution à la gaieté générale . . . tout comme elle l'a fait depuis plus de 150 ans.

MOLSON

LA BIERE QUE VOTRE ARRIERE-GRAND-PERE BUVAIT

DYNAMITE A VENDRE

M. Albert Beauchesne, marchand, d'Arthabaska, annonce au public qu'il vient de prendre l'agence pour la vente de la dynamite capsule, fusée, etc. Ceux qui en auraient besoin n'ont qu'à s'adresser au magasin de M. Beauchesne.

31 juil. j.n.o



CLAIRVOYANTE.....
CARTOMANCIENNE.....

Le Présent..... L'Avenir..... vous seront dévoilés par Mademoiselle Jeanne, qui possède plusieurs années d'études dans les sciences de la cartomancie. Ses révélations vous surprendront, et seront pour vous un guide précieux. Lit dans les cartes comme dans un livre. Coupez le paquet de cartes trois fois, dites-nous quelles cartes vous avez retirées, et envoyez 50 cents en bons de poste. Correspondance confidentielle. Pourquoi retarder. Ecrivez dès aujourd'hui.
Adressez :
Mademoiselle Jeanne
Casier Postal 1100
BEAUCE-JONCTION, Qué

9 juil. 1 an.

Nous venons de recevoir un bel assortiment d'articles en cuir d'une maison française, de Limoges (France) que nous vendons à bon marché.—Librairie de "L'Union"

Nous recevons aujourd'hui à La Librairie de "L'Union" un bel assortiment de Tapisserie de toutes les qualités et de tous les prix. Nous prions nos clients de venir nous voir avant d'acheter ailleurs. Bon marché.

Les enfants pleurent pour le

CASTORIA

de Fletcher

Le Castoria de Fletcher est un remède uniquement préparé pour les bébés et les enfants. Une nourriture spéciale est donnée aux enfants. Il importe davantage de leur donner des remèdes préparés spécialement pour eux. Les remèdes pour adultes ne conviennent pas aux enfants. C'est précisément le besoin d'un remède pour les maladies ordinaires des enfants et des bébés qui fut cause de la découverte du Castoria, après de nombreuses années de recherches, et aucune des propriétés qui lui sont attribuées n'a pas été prouvée réelle au cours des 30 années que ce remède est en vente.

Ce qu'est le CASTORIA

Le Castoria est une substitution sans danger pour l'huile de ricin, parégorique, les "gouttes" et les sirops calmants. Il ne contient ni opium, ni morphine, ni aucun autre narcotique. Depuis plus de 30 ans, cette préparation est en usage pour le traitement de la constipation, la flatuosité, la colique et la diarrhée. Il soulage la fièvre qui résulte des troubles de l'estomac parce qu'il régularise les fonctions de cet organe, assurant ainsi un sommeil sain et naturel. C'est le remède par excellence des enfants—l'ami des mères.

Le Véritable CASTORIA porte toujours la Signature de

Chas. H. Fletcher

En Usage Depuis plus de 30 Ans.

THE CENTAUR COMPANY, NEW YORK CITY.

Composé Napin Fortin

POUR LE RHUME

Le meilleur remède pour toutes maladies concernant les poumons: Rhumes, Grippe, Coqueluche, Etc., etc.

Ce remède est garanti tel que spécifié sur l'enveloppe.

Demandez le " COMPOSE SAPIN " à votre fournisseur.

4 août 1928.—1 an.



CANADIEN NATIONAL

HORAIRE DES TRAINS

En vigueur le 22 novembre 1931

(Heure solaire)

Trains se dirigeant vers Sherbrooke et Montréal, passant par Richmond

Train No. 33 quitte Québec 11.45 p. m., Victoriaville 2.20 a. m., arrive Montréal 7.15 a.m.; pas de correspondance à Richmond pour Sherbrooke.

Train No. 681 laisse Lyster 6.20 a. m.; Victoriaville 7.16 a. m., arrive Montréal 11.30 a.m.; correspond à Richmond avec train arrivant Sherbrooke à 9.40 a. m.

Train No. 43 laisse Québec à 11.55 a. m. Victoriaville 2.28 p. m., arrive Montréal 6.15 p. m., correspond à Richmond avec train arrivant Sherbrooke à 4.33 p. m.

Train No. 149 quitte Québec 5.10 p. m., Victoriaville 7.36 p. m., arrive Sherbrooke 9.40 p. m.; pas de correspondance pour Montréal.

En direction pour Québec

Train No. 34 quitte Montréal 11.45 p. m., Victoriaville 3.51 a. m., arrive Québec 6.50 a. m.

Train No. 44 quitte Montréal 8.15 a. m., Victoriaville 12.03 p. m., arrive Québec 2.35 p. m.

Train No. 150 quitte Sherbrooke 3.00 p. m., Victoriaville 5.18 p. m. arrive Québec 7.45 p. m.; pas de correspondance à Richmond venant de Montréal.

Train No. 682 quitte Montréal 6.20 p. m., Victoriaville 10.16 p. m., arrive Lyster 11.15 p. m.; correspondance à Richmond avec train quittant Sherbrooke 7.45 p. m.

En direction vers Trois-Rivières, Nicolet, Sorel, Montréal

Train No. 137 laisse Victoriaville 6.00 a.m., Trois-Rivières 7.00 a.m., Nicolet 8.07 a.m., Sorel 9.26 a.m., arrive Montréal 11.20 a.m.

Train No. 138 quitte Montréal 3.45 p.m., Sorel 5.43 p. m, Nicolet 6.57 p. m., Trois-Rivières 7.00 p. m., arrive Victoriaville à 9.10 p. m.

A partir du 1er mai 1931, il y aura diminution de prix sur les billets de fin de semaine pour tous les points sur le Canadien National. Ces billets pourront être achetés à partir du vendredi midi jusqu'à dimanche midi et seront valables pour revenir laissant le point de départ dimanche après-midi jusqu'à minuit le lundi soir. Les taux seront basés sur un prix et quart de passage simple, première classe.

Retour Montréal $5.00; Québec 3.00; Sherbrooke $2.45; Trois-Rivières 1.75.

Pour plus amples informations, veuillez vous adresser à M. J. A. Falardeau, chef de gare, Victoriaville, P. Q.

NOS PAPIERS-TENTURES SEMI-ROGNES

Nous en exhibons une grande variété de dessins très à la mode, afin de faire face à tous les besoins, éliminant ainsi la tâche si fatigante de rogner les visières, et rendant l'art de tapisser une occupation agréable.

Laissez-nous vous montrer quelques-uns de nos nouveaux échantillons.

Adressez-vous à la Librairie de "L'Union", à Arthabaska.

Adressez-vous a " l'Union des Cantons de l'Est ARTHABASKA P. Q.

Pour tous vos travaux d'impression

Entêtes de Lettres, de Compte, Cartes d'Affaires, de Visites, Enveloppes, Circulaires, Brochures, Livres de tous formats, Factums, Livrets de Reçus, Programmes, Affiches Etc., Etc., Etc.

N.B.—Attention spéciale aux commandes données par la malle

AUX AMATEURS DE VIOLON

LISEZ CECI: LISEZ CECI: Les violonistes trouveront à notre Librairie des cordes de violon lettre G.D.A.E. Nous vendons aussi du papier vitral, espèce de papier colorié pour les fenêtres de chambres de bain, portes d'entrées, etc. Ce papier laisse passer la lumière tout en ne permettant pas de voir à l'intérieur des maisons. Nous avons les patrons les plus jolis

J.-Maurice (Successeur de Z.) DUCHARME VICTORIAVILLE, P.Q.

MONUMENTS EPITAPHES

MARBRES CANADIENS ET GRANITS ET ETRANGERS

DEPUIS 1890

Encourageons les gens de chez-nous

27 août 4 m.

AUX ECOLIERS

Achetez vos articles de classe à la LIBRAIRIE DE "L'UNION"

et vous aurez entièrement satisfaction tant sur le prix que sur la qualité.

Nous avons toujours un grand choix dans les articles suivants: Cahiers, Crayons, Plumes, Portes-plumes, Gommes, Règles, Coffrets, Calepins, Encre à marquer le linge, Sacs d'école en cuir et en toile, Boite de peintures, etc

Nous tenons tous les livres de classes tels que: Livres de Lecture, Grammaires, Histoires, Arithmétiques, Géographies, Dictionnaires en français et en anglais.

Visitez notre Librairie, et vous serez convaincu du bon marché

OBSEQUES DE M. F. XAVIER VOYER

St-Norbert.—Ces jours derniers ont eu lieu en l'église de St-Norbert les imposantes funérailles de M. François-Xavier Voyer, décédé à l'âge de 79 ans.

Il laisse pour pleurer sa perte, outre son épouse née Exilia Camiré, six garçons, Arthur, de Victoriaville, Alphonse, de Zenon Park, Sask., Alfred et Honoré, de Franklin, N. H. Frère Gérard (Ludger), du Monastère des Pères Rédemptoristes, Ottawa, Joseph, de St-Norbert; huit filles, Mme Elzéar Beaupré (Eugénie), de Franklin, N. H., Mme Isidore Létourneau (Emma), de St-Norbert, Mme Hormidas Côté (Mina), de St-Norbert, Mme Ludger Poisson (Marie), de St-Norbert, Mme Rosaire Huot (Joséphine) de Victoriaville, Mme Pierre Létourneau (Zelpha), d'Arthabaska, Mme Rosaire Lapointe, (Alice), de Sanford, Maine, Mme Rodolphe Pepin (Lydia) de Sanford, Maine.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé C.-E. Joyal, curé de St-Norbert.

Précédaient le corbillard, les membres de la ligue du Sacré-Cœur.

Les porteurs étaient MM. Elzéar Beaupré, Isidore Létourneau, Hormidas Côté, Ludger Poisson, Rosaire Huot, Rosaire Lapointe, Rodolphe Pepin, Pierre Létourneau.

La quête fut faite par les officiers de la ligue du Sacré-Cœur, MM. Adélard Drouin et Georges Boulanger.

Conduisaient le deuil, ses fils Arthur, Alfred, Honoré, Frère Gérard, Joseph, ses filles Mmes Isidore Létourneau, Hormidas Côté, Ludger Poisson, Rosaire Huot, Pierre Létourneau, Rosaire Lapointe, Rodolphe Pepin; ses belles-filles, Mmes Arthur Voyer, Joseph Voyer; ses petits enfants, M. Alfred Beaupré, de St-Léonard, Alphonse Beaupré, Franklin, N. H., Henri Létourneau, de Victoriaville, M. et Mme Arthur Létourneau, de Sherbrooke, Mlles Béatrice et Germaine Létourneau, de Sherbrooke, Alice et Eva Létourneau, de St-Norbert, M. et Mme Henri Therrien, M. et Mme Lud. Therrien, de St-Norbert, M. et Mme Roméo Roger, de Victoriaville, Willie, Emile, Lionel Côté, de St-Norbert, M. et Mme Willie Leblanc, de Victoriaville, Jeannette, Gabrielle, Robert et Lionel Poisson, de St-Norbert, MM. Emilien et Alphonse Huot, de St-Norbert, Rosilda Huot, de Victoriaville, M. Julien Létourneau, Mlles Laurette et Dorilda Létourneau, d'Arthabaska, Georgianna, Jeanne-Rose, Léo-Paul, Juliette et Norbert Voyer, de St-Norbert.

Dans le cortège on remarquait M. et Mme Théophile Camiré, M. et Mme Alphonse Camiré, M. et Mme Johnny Gauvreau, M. et Mme Henry Gosselin, de St-Norbert, M. François Camiré, de Victoriaville, M. Alfred Lafleur, de St-Fortunat, M. Johnny Camiré, M. et Mme Alfred Sévigny, M. et Mme Théophile Leblanc, M. et Mme Emile Gosselin, M. Gédéon Alain, M. Rosaire Plamondon, M. et Mme Georges Lemieux, M. et Mme Léon Lemieux, M. et Mme Désiré Alain, M. et Mme François Dupuis, M. Wilfrid Laurendeau, MM. Raoul Talbot, Eugène Sévigny, Alcide Leblanc, Mlle Aline Leblanc, MM. Hervé et Armand Leblanc, M. et Mme Camille Savoie, MM. Omer Lavigne, Hervé et Oscar Gagnon, Mme John Poisson, Laura et Marie-Ange Poisson, Diana Houle, M. Arthur Côté, M. Désiré Goulet, M. et Mme Wilfrid Talbot, Mme Aquila Demers, de St-Norbert, M. et Mme Eugène Brisette, de Princeville, M. et Mme Albert Fleury, d'Arthabaska, M. Cyprien Dupuis, d'Arthabaska, Mme Ludger Bédard, de Victoriaville, M. Albert Bergeron, de Sherbrooke, M. Alphonse Fréchette, de Victoriaville.

Offrandes de messes: M. et Mme Arthur Voyer, de Victoriaville, M. et Mme Alfred Voyer, M. et Mme Honoré Voyer, de Franklin, N. H., M. et Mme Arthur Létourneau, Mlles Béatrice et Germaine Létourneau, de Sherbrooke.

Sympathies: M. et Mme Athanase Lavigne, M. Omer Lavigne, Mlle Georgette René, de St-Norbert, les familles Dolphis Poisson, Henry Labonté, Désiré Pepin, Ludger Poisson, Pierre Dumas, M. et Mme Arthur Allie, Napoléon Camiré, M. et Mme Camille Métivier, de St-Norbert, M. et Mme Louis Roux, de Victoriaville, M. et Mme Willie Leblanc, M. Joseph Beaupré, M. et Mme Ludger Bédard, Mlle Angéline Létourneau, de Victoriaville, Mlle Cora Longval, de Sherbrooke.

Bouquets spirituels: M. et Mme Rosaire Lapointe, M. et Madame Rodolphe Pepin, de Sanford, Me., la famille Isidore Létourneau, la famille Hormidas Côté, M. et Mme Henry Gosselin, de St-Norbert, la famille Rosaire Huot, de Victoriaville, la famille Pierre Létourneau, Arthabaska, M. et Mme Emile Gaudreau, de Charny, Mme H. Beaupré, de Charny.

A la famille en deuil nous offrons nos sincères condoléances.

AU PAYS DE CHEZ NOUS

Les Terres fertiles au nord des Laurentides

Beaucoup de ceux qui n'ont jamais visité l'immense territoire de l'empire du Nord, manifestent de la surprise quand on leur parle des possibilités agricoles des terres du nord des Laurentides.

Ce pays est trop près du pôle, disent-ils.

Ces gens semblent avoir une telle crainte du froid, que ça leur fait perdre le..... nord, comme on dit au Saguenay.

Sans doute ils ignorent que le grenier de l'Univers c'est présentement nos terres des provinces de l'Ouest, et que ces terres sont plus au nord que celles de l'Abitibi et du Nord ontarien. Ce qu'il y en a chez nous des gens qui ne savent pas ou du moins feignent d'ignorer que l'une des meilleures régions agricoles de l'Amérique du Nord, c'est celle de la rivière la Paix avec ses quarante-sept millions d'acres de terre des plus fertiles, et que cette région déjà fameuse est plus au nord que l'Abitibi québecois et ontarien. Wembley, région de la rivière la Paix, où M. Trelle récolte le blé qui remporte le championnat mondial, est à quelque 100 milles plus au nord qu'Amos, Abitibi. A quelques centaines de milles plus au nord encore, à Fort Vermillion, les Pères Oblats récoltent de grands champs de blé depuis plus de 50 ans.

Serait-ce parce que les terres argileuses de l'Abitibi et du Nord Ontarien sont chez nous qu'elles valent moins que les terres de même qualité, ailleurs?

Ces terres d'alluvions argileux couvertes de forêts, cachées aux rayons du soleil depuis des siècles doivent être débarrassées, défrichées, exposées, au soleil; ces alluvions qui retiennent l'eau à des profondeurs variables, ont besoin d'égouttement.

C'est ce que font les colons progressifs de notre empire du Nord. Aussi arrivent-ils à récolter des grains de choix pour les semences, des légumes, des foins et de trèfles qui peuvent rivaliser avec ceux des meilleures régions agricoles.

Ceux qui ont des enfants à établir et qui veulent les établir sur de bonne terres peuvent sans crainte aller au nord des Laurentides. Avec du travail intelligent ils arriveront à se créer de bons établissements agricoles.

En 1920, M. Eugène Gilbert, maintenant de Taschereau, laissait Garthby sans argent pour s'établir en Abitibi. Il travailla d'abord à la journée, puis il prit le lot 35, rang 6, de Privat. La besogne était dure, car M. Gilbert avait une famille de 12 enfants à faire vivre. Depuis, M. Gilbert a défriché et mis en bonne culture 40 acres de terre, il s'est logé une bonne maison, les autres dépendances nécessaires sur une ferme bien tenue, il a un troupeau de 8 vaches, des porcs, des volailles, etc., bref, c'est maintenant un agriculteur progressif. Et dans la région où demeure M. Gilbert, de bonnes familles pourraient facilement se placer.

Et le Service de Coloniation Chemin de fer National du Canada, Montréal, pourrait leur faciliter une visite de cette région.

J. E. LAFORCE.

UN NOUVEAU COMMISSAIRE DES CHEMINS DE FER

M. F.-A. Labelle, notaire, de Hull, succède à M. Thomas Viens, démissionnaire, à la commission des chemins de fer.

M. Labelle est un homme de grands mérites, fort bien qualifié pour ses nouvelle fonctions.

Nous sommes heureux de féliciter et le gouvernement fédéral et M. le notaire Labelle de cette bonne nomination.

LIGUE DE SECURITE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

A date, vingt compagnies se sont enrôlées dans le concours organisé par la Section Industrielle de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec, avec l'intention de gagner le trophée qui remporté, pour la première année, par la "Steel Company of Canada", déclarait hier M. St-Clair Holland aux membres de cette section.

Monsieur Holland fit remarquer, que les chiffres pour le premier mois du concours démontrent que plusieurs compagnies, dont les employés ont fait plus de 100,000 heures de travail durant cette période, n'ont pas subi un seul accident. Le concours fait de notables progrès et plusieurs autres industriels ont demandé des formules d'enrôlement tandis que d'autres veulent de plus amples informations.

Le concours est organisé de telle sorte qu'aucun nom n'apparait dans le registre. La formule employée pour trouver le taux de fréquence est très simple. Elle consiste à multiplier le nombre des accidents par un million et à diviser ensuite ce chiffre par le nombre total des heures de travail de tous les employés.

A mesure que le concours progresse, les compagnies deviennent de plus en plus intéressées. Chacun fait son possible pour prévenir et éviter les accidents. Les employés apprennent à se protéger contre les accidents et la sécurité est pratiquée sous toutes ses formes.

LE PLAIDOYER SPECIAL MAINTENU DANS CINQ DIVISIONS DE MONTREAL

"Je renvoie les contestations, mettant les parties hors de cour et chacune d'entre elles payant leurs propres frais", a déclaré, ce matin, l'honorable juge en chef Greenshields, de la Cour supérieure, en maintenant le plaidoyer produit par les libéraux dans les contestations de Mercier, Dorion, Laval, Saint-Laurent et Saint-Louis.

Les conservateurs n'ont fait aucune opposition à la demande des libéraux, en ce qui concerne le renvoi de leurs pétitions en annulations d'élection Ils ont seulement demandé que les pétitionnaires ne soient pas condamnés à payer de frais. L'honorable juge Greenshields a partagé cette opinion. "Je ne puis pas, en droit, et encore moins en équité, punir les pétitionnaires d'avoir pris des procédures qui, au moment où elles ont été prises, étaient en conformité avec la loi alors existante."

C'est Me Bernard Bissonnette, qui, au nom des intérêts libéraux, demanda à la Cour de maintenir le plaidoyer spécial Citant la nouvelle loi, il déclara que la preuve faite dans la plupart des dossiers était suffisante pour le renvoi des contestations.

Quant aux frais, Me Bissonnette déclara qu'en face du caractère spécial de la nouvelle loi, les libéraux n'insistaient pas pour obtenir des condamnations aux frais contre les pétitionnaires. "J'apprécie votre générosité" fit remarquer l'honorable juge Greenshields, "car, nous sommes dans le temps de Noël."

Me Léopold Choquette, parlant au nom des conservateurs, déclara qu'il ne s'opposait pas à ce que jugement soit rendu suivant les conclusions du plaidoyer spécial, à l'exception des frais." Nous nous soumettons d'ailleurs à l'opinion de votre Seigneurie sur ce point" dit Me Choquette, en terminant.

Le rideau est enfin tombé sur les contestations d'élections.

LES ELECTIONS DE L'AUSTRALIE

Le parti travailliste vient d'être battu en Australie.

Le parti uni, coalisé avec le parti agraire, peut commander une majorité de deux contre un dans la nouvelle Chambre des représentants. La position des partis est la suivante:

Parti uni	36
Parti agraire	14
Travaillistes modérés	16
Aile gauche travailliste	7
Indépendants	1
Total	75

Le nouveau premier ministre sera M. J.-A. Lyons, chef du parti uni fondé il y a un peu moins d'un an.

A VENDRE

BELLE TERRE

A 4 Milles de Victoriaville

40 Arpents en Bois.—5 Arpents de Largeur

Bien bâtie.—Sur la Route St-Albert

S'adresser à AUGUSTE BOURBEAU

VICTORIAVILLE P.Q.

6 nov. j.n.o.

M. Albert Beauchesne

Marchand et Ferblantier-Plombier

Arthabaska, P. Q.

Monsieur Albert Beauchesne, marchand et ferblantier-plombier, d'Arthabaska, profite de l'occasion pour remercier sa nombreuse clientèle de l'encouragement qu'il a reçu dans le passé et sollicitant beaucoup pour l'avenir, est heureux de lui annoncer qu'il a maintenant à son emploie un expert en fait de plombage et chauffage, dans la personne de M. Arthur Forgues. M. Forgues a 25 années d'expérience dans le métier, expérience qu'il a acquise dans les plus grandes boutiques de Montréal, Québec et Sherbrooke.

M. Forgues n'est pas un inconnu à Arthabaska car c'est lui qui a fait l'installation complète du plombage et chauffage dans la nouvelle bâtisse de l'Hôpital d'Arthabaska

Etant en mesure de satisfaire les plus difficiles, je vous demande votre encouragement.

Votre tout dévoué,

ALBERT BEAUCHESNE.

Deux Maisons de Poupées et 13 magnifiques Poupées

DONNEES GRATIS

A Votre Pharmacie REXALL

Dernière nouveauté—Qualité supérieure

CES PRIX VALANT DE $1.50 A $19.00

Nous les donnerons aux quinze petites filles qui recevront le plus grand nombre de votes à partir du 21 novembre jusqu'au 30 décembre au soir.

Les prix seront donnés la veille du Jour de l'An à 3 heures de l'après-midi.

Pendant le temps mentionné ci-haut chaque client aura droit à un vote pour chaque sou dépensé à notre pharmacie. Demandez à tous vos amis d'écrire votre nom sur leur billet avant de le mettre dans la boîte que nous avons ici.

REGLEMENT POUR LE CONCOURS DE POUPEES DE 1931 A LA PHARMACIE REXALL

1. Aucune fillette au-delà de 12 ans ne peut concourir.
2. Seulement qu'une formule d'entrée sera créditée à chaque concurrente.
3. Aucun papier peut servir comme billet. Chaque billet doit être étampé par le propriétaire, ou un de nos commis, avant d'être mis dans la boite.
4. Les concurrentes ne solliciteront pas de votes ni de clients dans la pharmacie. On ne peut pas sortir des billets de la pharmacie.
5. Les billets ne doivent pas être mis dans la boite avant le 21 novembre, ni après dix heures la veille du Jour de l'An.
6. Les billets seront donnés jusqu'au moment de la vente. Ne les demandez pas en d'autres temps.
7. Si le nombre de votes sur un billet parait avoir été changé, ce billet sera rejeté sans être compté.
8. Au cas d'égalité pour un prix, il sera accordé à chaque concurrente égale un prix identique.

Venez voir les beaux prix après le 15 novembre. Demandez toutes les questions que vous désirez au sujet du concours et nous serons heureux de vous répondre.

On a droit à un vote pour chaque sou dépensé à notre pharmacie

La Pharmacie Rexall

Dr J.-P.-H. MASSICOTTE, Prop.,

VICTORIAVILLE

J. E. C. GIROUX

MARCHAND DE BOIS

Gros et Détail

Matériaux de construction de toutes Sortes.

VICTORIAVILLE, P. Q.

Bois de sciage préparé de toutes sortes
(B. C. FIR)
Pin rouge de la Colombie
Bois de plancher: merisier, érable et chêne
Bardeaux et lattes
Moulures de toutes sortes
Portes en pin rouge de la Colombie
"Veneer"
"GYPROC", planche murale à l'épreuve du feu
"ROCKBOARD" pour extérieur incombustable
Plâtre de Paris, Plâtre de terre
Chaux hydratée, insulex, rockwall (Paristone)
Papier à couverture et à lambris
Clous de toutes sortes
Peintures de toutes sortes

SPECIALITE: CHARBON Ecossais, D. L. & W. Scranton Gallois, Bitumineux.

16 jan. 1 an.

FUNERAILLES DE M. GUST. PICHER

Nous avons appris avec un profond regret la mort de M. Gustave Picher, employé civil, de Québec, survenue le 24 décembre courant, à l'âge de 44 ans. La dépouille mortelle a été transportée à Arthabaska où elle a été exposée en chapelle ardente chez son père, M. Adélard Picher, protonotaire, de cette ville.

Les funérailles de M. Gustave Picher ont eu lieu en l'église d'Arthabaska lundi, le 28 décembre.

Le deuil était conduit par M. René Picher, fils du défunt, M. Adélard Picher, protonotaire, son père, ses beaux-frères, MM. Hervé Parrot, de Québec, Elie Ducharme, de Montréal, Joseph Turgeon, Adjutor Turgeon, Hector Turgeon, Alfred Turgeon, des Etats-Unis, et Ernest Buteau, des Trois-Rivières ; ses neveux, MM. Michel et Louis Parrot, de Québec, Alfred et Alcide Turgeon, des Etats-Unis, Alyre Buteau, des Trois-Rivières : ses cousins, MM. Emile Nadeau, de Princeville, Thomas Buteau, Lucien Buteau, Maurice Buteau, de Victoriaville et Alcide Beaudette, de Deschaillons.

On remarquait encore dans le cortège funèbre : l'Honorable M. J.-E. Perrault, ministre de la Voirie et des Mines, M. L. Arthur Richard, sous-ministre de la colonisation, représentant le département de la colonisation de Québec, MM. Wilfrid Girouard, M. P., Victor Marceau, protonotaire, C. R. Garneau, notaire, Treffié Maheu, J. E. Hudon, Denis Leblanc, Alfred Paradis, Eugène Gendreau, Albert Bergeron, M. le docteur E. T. Belleau, M. le docteur Henri Bécotte, Auguste Quesnel, Alfred Provencher, Henri Vallière, Isidore Deneau, Albert Houle, Willie Lespinay, Prime Houle, Johnny Michaud, Joseph Maheu, Ubald Maheu, René Boucher, Raymond Boucher, Maurice Boucher, Maurice Ducharme, Alfred Paradis, Raymond Ouellet, Albert Beauchesne, Edgar Laliberté, Edouard Laliberté, de Warwick, Bernée et Jules Thibodeau, de Princeville, M. le docteur J. A. Brassard, de Princeville, M. Foucault, employé civil, M. Gilbert Morazin, de Québec, M. Emile Manseau, de Wotton, Victor et Louis Lapalme, Sinaï Roux, Elphège Dumont, M. Desfossés, J. F. Desrochers, Nath. Blanchet, Jules Thibodeau, de Victoriaville, Antonin Belleau, Marcel Garneau, Benoit Garneau, Jean-Marie Bécotte, Paul Bécotte, Yves Poisson, les orphelins et orphelines de l'Hôtel-Dieu, les RR. Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, et plusieurs autres.

La croix était portée par M. Jules Poisson, avocat. Les porteurs étaient MM. Paul Beauchesne, Elphège Labbé, Raoul Blais, Raymond Ouellet, Maurice Maheu.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine L.-A. Côté, curé, et le service funèbre fut chanté par le révérend Père Marie-Raphaël Turgeon, des Dominicains, d'Ottawa, beau-frère du défunt, assisté comme diacre de M. l'abbé Aimé Labrie, professeur de rhétorique au séminaire de Québec, représentant le séminaire, et M. l'abbé A. Bergeron, vicaire, comme sous-diacre.

Etaient au chœur, M. le chanoine L. A. Côté, M. l'abbé Elphège Houde, du séminaire de Nicolet, et les rév. Frères des Ecoles Chrétiennes.

Une foule nombreuse de parents et d'amis assistait aux funérailles.

M. Arthur Charlebois touchait l'orgue et le chant fut fait par les RR. FF. des Ecoles Chrétiennes, MM. C. R. Garneau, notaire, Napol Laliberté, Emile Nadeau, Eugène Côté, Philippe Beaudet.

M. Gustave Picher laisse pour pleurer sa perte, son épouse, née Alice Turgeon, et trois enfants : René Picher, élève finissant au Séminaire de Québec, et Mlles Berthilde et Mylène Picher ; son père et sa mère, M. et Mme Adélard Picher, de cette ville, et quatre sœurs, Mmes Félix Taschereau, de Québec, Antonio Vignault et Elie Ducharme, de Montréal, et Mlle J. Picher, de cette ville.

La famille a reçu de nombreux témoignages de sympathies.

"L'Union des Cantons de l'Est" offre ses plus sincères condoléances aux familles Picher dans le deuil qui les frappe.

DOCTEUR J.-H. FRECHETTE
Dentiste
Rue Notre-Dame
VICTORIAVILLE, P. Q.
Travaux Dentaires exécutés avec soin
Prix modérés
Extraction des dents sans douleur
30 oct. i.n.o.

Nouvelles de Victoriaville

(De notre correspondant)

Saviez-vous que c'est le 18 mai 1861 qu'a été donné le nom de Victoria à Victoriaville. "L'Echo des Bois Francs" avait relaté ce fait qui fut copié par une revue, de Québec.

—M. Jean Charles Faucher, Mlle Gabrielle Faucher, de Montréal, qui ont passé quelques semaines dans les familles Bourbeau, Faucher et Alie, sont retournés à Montréal.

—La première messe, dans notre ancienne église, fut célébrée par M. l'abbé Barolet, vicaire à St-Christophe d'Arthabaska.

—Nous avons eu une belle bordée de la Noël, le jour de Noël. La lune ne s'est pas montrée. Serait-ce le signe d'une grosse récolte, ainsi que nous le disions récemment.

—M. et Mme Alfred Paradis, Mlles Jacqueline, Claire et Louise Paradis, étaient chez MM. Romuald et J. W. Paradis, le jour de Noël.

—M. l'abbé Patry, professeur au séminaire des Trois-Rivières, est venu passer les Fêtes chez son père, M. J. H. Patry.

—M. Maurice Beauchesne, N.P., d'Asbestos, M. Jean Beuachesne, étudiant, au collège de Montréal, sont venus chez leur père, M. J. A. Beauchesne, N. P.

—Le premier train qui a fait le voyage, de Trois-Rivières à Victoriaville, date du 12 octobre 1861. Le Grand Tronc, Richmond-Lévis en 1854.

—Nos élèves des différentes écoles sont en vacances depuis le 23 décembre jusqu'au lundi après les Rois.

—M. et Mme Lucien Daveluy, MM. Arnould et Guy Bourbeau, sont allés à Daveluyville, ces jours derniers.

—M. J. Henri Bélanger, marchand, de Daveluyville, était de passage, la semaine dernière.

—Nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur, de succès, de prospérité, à nos lecteurs, pour l'année Nouvelle 1932.

—L'église actuelle a été construite en 1897 par un entrepreneur de Lévis.

—Mlle Josette Lespérance, qui poursuit ses études au couvent des Ursulines, à Québec, est venue passer ses vacances de Noël chez ses parents, M. et Mme Sasseville Lespérance.

—Le rév. Père Turgeon, dominicain, d'Ottawa, MM. Joseph, Hector, Adjutor et Alfred Turgeon, de Dover et Somersworth, sont venus assister aux funérailles de M. Gustave Picher, leur beau-frère.

—Mme Robert Astell est revenue d'une vacance dans sa famille, à Lewiston, Maine.

—L'épouse du notaire Bergeron est partie, lundi, pour passer le jour de l'An dans sa famille à St-David, comté de Lévis. M. Bergeron est allé rejoindre son épouse.

—M. et Mme Charles Beaudet, de Montréal, sont en visite chez M. et Mme Cyrias Thibault, parents.

—M. Auguste Bourbeau est allé à Québec, lundi, dans une affaire de faillite, et a été nommé syndic de la faillite G. E. Leblanc.

—La Maison Hudon et Fils, marchands en gros d'épiceries, a augmenté considérablement son commerce d'épiceries dans notre région, malgré la lutte considérable qu'elle a à subir de la part des grandes firmes des villes.

—M. Arthur Jean, chimiste, de Plessisville, était de passage, lundi.

—Voulez-vous acheter le meilleur, le plus beau des moulins à laver électriques, neuf, venant de la Vic Electric. Auguste Bourbeau, syndic.

—Nous avons eu une belle conférence sur la vue, à la salle des Chevaliers de Colomb, donnée par le spécialiste, M. Bordeleau. Avant et après la conférence il y a eu de belles vues animées, représentant les petites et les grandes Antilles, les Bahama, Cuba, la Jamaïque, St-Domingue, la Dominique, la Martinique, les Barbades, Trinidad, St Kit et la Guinée anglaise. A la suite de la conférence nous avons eu les vues de la Gaspésie, tant au point de vue touristique que pêcheries, et production de cette partie intéressante de la province de Québec. Pour ce qui est de la conférence, M. Bordeleau a donné sur l'écran les différentes parties de l'œil, le cristallin, la pupille, la rétine, et le fonctionnement de la pupille et du cristallin, au point de vue vision facile ou difficile. Le cristallin est représenté comme une lentille qui se contracte et se dilate automatiquement à l'insu de nous-même, et qui permet de voir les choses à distance ou de près.

Le conférencier démontre les différentes partie de l'appareil photographique, qui est copié en tout sur l'œil. Il y a le diaphragme ou pupille, qui laisse passer les rayons lumineux qui frappent le cristallin, mais qui au contraire de la lentille du camera, se dilate et se contracte automatiquement, suivant le besoin, lesquels rayons lumineux vont frapper un point de la rétine, situé au fond de l'œil. Si l'œil a son accommodation exacte, précise, le point jaune du fond de l'œil se trouve frappé juste au centre, la vision est parfaite. Si le cristallin ne fonctionne pas normalement, ce point jaune se trouve dépassé et le rayon se trouve déplacé, la vue fait défaut.

Le conférencier démontre que l'optométrie corrige ces défauts de la nature, et pourvoit à donner une direction qui remet au point le rayon lumineux. L'optométriste emploie des verres concaves, ou convexes, suivant que le sujet sera myope ou presbyte, et c'est de toute première raison que de ne pas se confier aux individus qui n'ont jamais fait d'études spéciales, très minutieuses ; autrement on risque son bonheur, ses propres intérêts.

Le conférencier nous dit que 87 pour cent des connaissances humaines sont acquises par la vue, ce qui nous indique clairement que nous devons y voir avec le plus grand soin. Sans compter que des maux de tête, des défaillances, des étourdissements, dont on ne s'explique pas toujours la cause, tiennent au défaut de vue. Les parents doivent donc surveiller avec attention la vue des enfants, doivent aussi leur fournir toute la lumière possible et suffisante. Les commissaires, les professeurs, doivent suivre avec la plus grande attention la lumière des écoles, et ne jamais lésiner sur le chapitre de la lumière. Cette conférence, intéressante à tous les points de vue, a sa raison d'être et nous devrions en avoir souvent, surtout quand aux paroles il y a l'image qui nous explique le fonctionnement de cet appareil si précieux qu'est le système de la vue.

—Si vous avez des difficultés financières, si vous ne pouvez boucler vos affaires, adressez-vous à un homme compétent dans les matières de règlements de faillites, et allez chez M. Auguste Bourbeau, Victoriaville.

—Le jeune Benoit Vézina, qui étudie au collège des Trois-Rivières, est venu passer ses vacances du Jour de l'An chez son père, M. Alcide Vézina.

—Les Chevaliers de Colomb ont distribué, le jour de Noël, des bas de Noël aux enfants des chevaliers.

—Nos plus sincères félicitations aux dames et demoiselles généreuses, qui ont si bien réussi l'arbre de Noël qui a été placé dans la grande salle de notre école nouvelle, lundi dernier. Il fallait voir la joie de tous ces bons enfants.

—Le rang des Deux Bras sera donc éclairé à la lumière électrique dorénavant. Grâce à notre compagnie Shawinigan, qui distribue partout ses fils électriques, nos villes et nos campagnes vont bénéficier des bienfaits de la science et du progrès. Nos félicitations aux cultivateurs du Rang des Deux Bras, et aussi aux officiers de la Shawinigan, qui savent se rendre utiles au besoin. La lumière électrique éclaire aussi la route qui va du côté de St-Albert, jusqu'à la fabrique de fromage et de beurre Boucher.

—Nous avons appris avec chagrin le décès de Dame Onil Bourgeois, née Cécile Hébert, fille de M. Arthur Hébert, peintre, et dont les funérailles ont eu lieu, mardi, le 29 décembre courant, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis. Mme Bourgeois laisse pour déplorer sa perte irréparable son époux et un enfant. Nous offrons à la famille si cruellement éprouvée nos sympathiques condoléances.

—Il nous fait plaisir d'apprendre que notre compagnie locale de téléphone a fait de beaux progrès au cours de l'année 1931. L'an 1932 verra des travaux considérables, si on en croit les ouï dire. Il y aura un câble nouveau, rue Notre-Dame, partie Est de la voie de chemin de fer. Le câble actuel est surchargé, ce qui entraîne des désagréments et des dépenses qu'il faudra refaire. Ce qui devrait être fait en 1932, c'est l'amélioration des lignes entre Victoriaville, Garthby ; Victoriaville, Ste-Angèle, Nicolet, Bécancour, Gentilly. Il y a trop de défectuosités sur ces lignes, et cela entraîne bien des retards, des dépenses inutiles. Il faudra de toute façon faire la soudure des fils téléphoniques.

—Nos félicitations sincères aux Dames généreuses qui ont fait la collecte pour les orphelins de l'Hôtel-Dieu. Tout est venu en abondance, et c'est d'autant plus méritoire que les dons venaient de personnes qui se sont dévouées malgré leurs multiples ouvrages. Des Dames et Demoiselles ont travaillé gratuitement, et habilement, à confectionner des habits, des chemises, des sous-vêtements, des bas de bonne laine, et cela sans compter les fatigues. Il y a aussi des dons de chaussures, de chapeaux, de casquettes, des bonbons, des oranges, enfin rien ne manquait au bonheur de nos bons orphelins de l'Hôtel-Dieu, dont un certain nombre vient de Victoriaville. Cette œuvre des orphelins et des pauvres de l'Hôtel-Dieu date de longtemps et ce sont toujours les mêmes personnes dévouées qui y voient. Nous offrons en même temps nos félicitations aux citoyens généreux qui ont contribué à faire des heureux. Qui donne aux pauvres donne à Dieu. Ce qui nous est agréable est que les donateurs sont à peu près toujours les mêmes et qu'ils ont les moyens faciles de contribuer largement pour nos œuvres.

—Le feu a détruit, à Daveluyville, vers 2 heures du matin, mardi, l'ancienne manufacture de chaises et de meubles, possédée en dernier lieu par la Victoriaville Furniture.

M. MacDonald Bourbeau, qui a passé la Noël et le dimanche dernier chez des parents et des amis, à Montréal, est revenu, lundi soir, et passera encore quelques jours chez son père, M. Auguste Bourbeau.

—M. F. E. Alain, Mlles Anita et Marie-Paule Drouin, Mlle Marguerite Alain, MM. Guy Bourbeau, R. Fortier, sont allés au lac Nicolet, dimanche, en automobiles. Les routes sont encore bonnes pour faire facilement le trajet.

—Les jeunes Guy Paradis et Madeleine Paradis, étudiants, M. Léonard Dubé, d'Amos, et qui étudie aux Hautes Etudes, Montréal, passent les vacances du Jour de l'An, chez M. J. W. Paradis.

—Mlles Alice et Madeleine Paris, qui étudient comme gardes-malades, à Sherbrooke, sont venues chez leur père, M. J. Wilfrid Paris, pour les fêtes.

—Les Dames organisatrices de l'arbre de Noël à l'école nouvelle, ont obtenu le plus beau succès, et l'abondance des objets utiles ne faisait pas défaut. Nous devons féliciter Mesdames G. Cantin et Achille Pelletier, ainsi que Mlles Cantin et Pelletier. Ces Dames et Demoiselles ont fait des heureux.

—C'est M. Arthur Gaudet qui sort comme marguillier cette année et est remplacé par M. J. D. Guillemette. Le banc se compose de MM. Conrad Tourigny, Rosaire Côté et J. D. Guillemette.

—Nous apprenons que M. Masse, ci-devant horloger et bijoutier, de notre ville, et maintenant des Trois-Rivières, est dangereusement malade. Nous formons des vœux pour son rétablissement. Mme Masse, qui était chez sa mère, Mme J. O. Dubuc, a été mandée en toute hâte mardi dernier.

—Les Etats-Unis ne semblent pas vouloir s'associer de trop près aux prodigues d'outre mer. C'est probablement une bonne politique, non pas d'isolement mais de prudence et de prévoyance. Les pays Européens dépensent avec prodigalité pour les armements, les armées, des navires de guerre, à tel point que la ruine les harcèle. Puis, au beau milieu de cette cacophonie, on entend les vieux pays Européens, s'aplatir au point de demander aux Etats-Unis de se saigner pour les exempter de payer leurs dettes.

—Les bonnes assurances vous tiennent en sûreté et vous procurent le crédit des banques et des fournisseurs. Adressez-vous à M. Auguste Bourbeau, 186 Notre-Dame, Victoriaville.

—Bonne et heureuse année à tous mes clients de Victoriaville et d'ailleurs, à qui je souhaite prospérité, bonheur, santé, en même temps que je les remercie de leur bon encouragement. M. Auguste Bourbeau, Victoriaville.

—Des gens qui reviennent des Etats-Unis nous disent que ce n'est pas rose dans le pays de l'or. Trop d'abondance produit quelquefois la pauvreté. Dans tous les cas, il nous semble que le réajustement se produit et que les choses reviendront à l'été. Ça été vite depuis la fin de la guerre, même trop vite.

—M. Gaétan Trottier, étudiant à Montréal, vient passer les vacances du Jour de l'An chez son père, M. J. E. Trottier, gérant de notre banque Provinciale.

—Nos félicitations à Mesdames Auguste Bourbeau et J. W. Paradis, qui ont organisé avec tant de succès les étrennes aux orphelins de l'Hôtel-Dieu. Nos concitoyens, en général, ont été très généreux.

Docteur Edgar Larouche
DENTISTE
Rue Notre-Dame, VICTORIAVILLE
Extraction sans douleur—
—Méthodes Modernes

LOI DE FAILLITE

No. 2113—F.
J. Henri Bélanger, marchand, Daveluyville,
Cédant autorisé.

Avis est par le présent donné que J.-Henri Bélanger, de Daveluyville, P. Q., a fait cession de ses biens, le 26 décembre 1931, et que j'ai été nommé gardien.

Avis est donné que la première assemblée des créanciers aura lieu à Québec, Palais de Justice, division des Faillites, le 12 janvier 1932, à 3 p. m.

Pour avoir droit de vote vous devez produire entre mes mains, avant l'assemblée, votre créance prouvée, et les procurations devant servir à l'assemblée, doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Si vous avez une créance quelconque vous donnant droit de figurer comme créancier elle doit être produite dans les 30 jours de cette date, selon la loi.

Daté à Victoriaville, ce 29 décembre 1931.

AUGUSTE BOURBEAU, B.A., B.C.L.
Gardien.

Le salon de beauté de L. A. Tourigny, enregistré, rue de la gare, Victoriaville, est toujours en opération.

Il est unique en son genre.

Quelques-uns de ses travaux :

Ondulation à l'eau avec ou sans shampoo.

Shampoo au naturel, au henné et au camomille.

Shampoo à l'huile avec rayons solaires.

Shampoo à l'huile avec rayons violets.

Traitements contre la chute des cheveux avec rayons violets.

Massage du visage, manicures traitement des cils et sourcils.

Nouvelles coiffures Komol.

Nouvelles teintures Komol

Permanents croquignoles à l'huile.

Coupes de cheveux spéciales pour chapeaux "Empire", "Directoire", "Eugénie".

Ondulation Marcel.

Tout est moderne à ce salon et la dernière machine pour permanents est employée.

Prenez votre appointement par téléphone.

Jouets ! Jouets !

Il y a de nombreux jouets à bon marché à vendre à "L'Union des Cantons de l'Est".

Nous invitons les mamans et les enfants à nous faire une visite.

Il faut que les enfants reçoivent un cadeau à Noël et au jour de l'an.

"L'Union" n'a rien de dispendieux à vendre mais une quantité de beaux jouets à bon marché et à la portée de toutes les bourses.

Nous recevons aujourd'hui à La Librairie de "L'Union" un bel assortiment de Tapisserie de toutes les qualités et de tous les prix. Nous prions nos clients de venir nous voir avant d'acheter ailleurs. Bon marché.

Vu le nouveau reglement adopté par les banques à l'effet de n'accepter au pair aucun cheque venant de l'extérieur, nous prions nos clients et abonnés de payer leurs comptes par mandats ou bons de poste.

A tous ceux que nous avons le Privilège de servir, nous souhaitons que 1932 soit pour eux une Année de Bonheur et de Prospérité.

Shawinigan Water & Power Company
Département Commercial et de la Distribution

ECOLE TECHNIQUE
200, rue Sherbrooke, Ouest, Montréal.
COURS D'AUTOMOBILE

Un cours complet de mécanique et d'électricité d'automobile préparant aux examens de mécanicien en véhicules-moteurs. Moteurs modernes de tous genres. L'Ecole Technique de Montréal est la seule autorisée à faire passer ces examens. Nos diplômés sont recherchés par tous les bons garages. Pas de promesses irréalisables mais des faits. Venez ou écrivez. Le prochain cours commencera le 11 janvier 1932.

Auguste BOURBEAU, B.A. B.C.L
Syndic autorisé, Liquidateur de faillites, etc.
BUREAU : No. 186 RUE NOTRE-DAME, VICTORIAVILLE

FUNERAILES DE M. JOHNNY LUNEAU

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de M. Johnny Luneau, décédé à St-Rémi de Tingwick, le 22 décembre et inhumé au même endroit le 24 décembre.

M. Luneau était âgé de 59 ans, 3 mois et 8 jours.

Il laisse pour le pleurer son épouse, née Angélina Gagnon, et 11 enfants : Mme Louis Roberge, (Alphonsine), Victoriaville, Mme Médard Charest (Emélia), Ham Nord, Mme Marc-Aurèle (Alice), de St-Rémi, Mme Ernest Nolin (Rose) de St-Rémi, Mme Henri Mailhot, (Eugénie) d'Asbestos, Mme Oscar Nolin, (Blanche) de Tingwick, Emery, Aurèle, Armand, Rolland et Carmen, tous de St-Rémi, et 38 arrière-petits-enfants ; 4 frères, MM. Henry Luneau et Edmond Luneau, de Victoriaville, Wilfrid Luneau, de St-Norbert, Luc Luneau, de Tilton, N. Y., et 5 sœurs, Mmes Etienne Toussaint et Horace Juneau, de Montréal, Ludger Cormier, de Ste-Anne, Gustave Beaumier, de Plessisville, et Anna Luneau, de Californie.

Suivaient le cortège, Madame Johnny Luneau, MM. et Mmes Ls Roberge, de Victoriaville, Médard Charest, de Ham Nord, Marc Aurèle Roberge, Ernest Nolin, Henri Mailhot, Emery Luneau, Oscar Nolin, Aurèle, Armand, Rolland et Carmen Luneau, Mme Gustave Beaumier, de Plessisville, MM. et Mmes Ludger Cormier, de Ste-Anne, Henry Luneau, Edmond Luneau, de Victoriaville, Wilfrid Luneau, de St-Norbert, Achille Gagnon, de St-Louis, Narcisse Grenier, de Ham Nord, Mme Hormidas Morin, de St-Raphaël, Benjamin Morin, de St-Raphaël, Liguori Gagnon, de Saint-Louis, Liguori Grenier, de Ham Nord, Edgar Luneau, de St-Norbert, Mme Isidore Roberge, de Victoriaville, M. et Mme Norbert Luneau, Léopold Luneau, la famille Ernest Fréchette, la famille Johnny Hince, M. et Mme André Pellerin, Mme Veuve Ludger Verville, M. Omer Brunelle, MM. et Mmes Georges Cloutier, Ernest Verville, Alphonse Pepin, Cyprien Ouellet, Arthur Martel, Hormidas Pellerin, Paul-Emile Craig, Pierre Potvin, M. Etienne Fournier, la famille Alfred Vallières, M. Joseph Morin, M. Emery Nolin, la famille Damase Roberge, la famille Arthur Arsenault, MM. et Mmes Willie Nolin, Napoléon St-Cyr, la famille Napoléon Potvin, MM. et Mmes Albert Charest, Hermann Nolin, Xavier Larochelle, Pitt Nault, Frs Brisson, Willie Charest et plusieurs autres.

Portaient le corps MM. Henry Luneau, Edmond Luneau, de Victoriaville, Wilfrid Luneau, de St-Norbert, ses frères, Achille Gagnon, de St-Louis de Blandford, Ludger Cormier, de Ste-Anne et Narcisse Grenier, de Ham Nord, ses beaux-frères ; M. Louis Roberge, de Victoriaville, gendre du défunt, portait la croix.

Bouquets spirituels : la famille Johnny Luneau, M. et Mme Henry Luneau, la famille Louis Roberge, la famille Hormidas Morin, la famille Isidore Roberge, M. et Mme Arthur Héon, M. et Mme Achille Poirier, la famille Louis Mailhiot, la famille Louis Trottier, M. Ernest Mailhot, la famille Alcide Boisvert, M. Jos. Hudon, d'Arthabaska, Hon. J.-E. Perrault, d'Arthabaska, M. et Mme Rémi Toussaint, Louis, Lumina, Wilfrid, Laura Gagnon, M. et Mlles Gagnon, de Maddington Falls, Mlle Maria Baril, inst., M. et Mme Donat Pard, la famille Xavier Roberge.

Daveluyville

(De notre correspondant)

—Un désastreux incendie a détruit de fond en comble l'ancienne partie de la manufacture de chaises, propriété de la Victoriaville Furniture, Ltd, malgré tous les efforts des pompiers volontaires accourus sur les lieux. Les pertes sont couvertes par les assurances.

—M. l'abbé Tessier, du séminaire de Nicolet, est venu prêter son concours à notre curé à l'occasion de la fête de Noël.

—M. Noury, agent, de Nicolet, de passage à Daveluyville.

—Mlle Doréa Lamothe, de Ste-Eulalie, en visite chez des amis de Daveluyville.

—Mlle Rose-Blanche Brûlé est revenue enchantée d'une promenade à Victoriaville.

L'ALMANACH DU PEUPLE est maintenant en vente à la Librairie de "L'Union", à Arthabaska. Hâtez-vous d'en retenir un exemplaire car le nombre est limité.

Prix : 25 sous, par la malle 35 sous.

A VENDRE.—Un piano Pratte est à vendre à bonnes conditions. Pour plus de renseignements s'adresser à ce bureau.



C'EST DANS LA PROVINCE.....

(Suite de la 1ère page)

peu élevée. Le député des Trois-Rivières proteste contre l'imposition de la taxe et parle d'économiser sur la construction du pont de l'Ile d'Orléans, de diminuer de moitié les dépenses du ministère des Terres, etc.

M. Perrault: "Il n'est pas question du pont de l'Ile d'Orléans qui est construit en vertu d'une loi de l'an dernier... M. Duplessis veut que nous réduisions les dépenses ? C'est déjà fait et nous continuerons. Québec a toujours eu un bon crédit, grâce à sa bonne administration, et elle continuera de l'avoir. Mais nous ne pouvons pas rester en arrière.

Il faut que nos chemins soient entretenus. Tous les propriétaires de voitures de plaisance et de camion sont favorables à la taxe pour avoir des routes que le gouvernement améliorera encore davantage.

M. Taschereau : "Il n'y a pas de province canadienne qui soit si peu taxée que la province de Québec, nous n'avons aucune taxe sur l'ouvrier ou le cultivateur. J'ai dit tantôt que la taxe était de $15. Je me suis trompé, c'est $12 que nous payons, le gouvernement de Québec taxe moins que les municipalités. Le gouvernement d'Ottawa taxe plus que nous, et pourtant il a tout l'amour et l'admiration de M. Duplessis. M. David a des chiffres statistiques qu'il pourra fournir à M. Duplessis si celuici le veut."

L'hon. M. David répond à M. Duplessis par des chiffres. "Quand le député de Trosi-Rivières", dit-il, "affirme que la dette "per capita", dans Québec est de $166 par tête, je ne sais sur quelles statistiques il base son calcul. Je vais lui citer les quelques statistiques suivantes que j'ai en ma possession.

Si nous parlons de la dette de la province de Québec, nous trouvons que la dette fondée de la province de Québec, nous trouvons que la dette fondée de la province, en 1924-25, était de $62,363,101, tandis qu'en 1929-30, elle était de $54,022,526.

Le bilan des corporations municipales s'établissait comme suit: en 1918, l'actif était de $150,030,866 et en 1928, de $355,048,473 ; le passif était pour les mêmes années respectives, de $185,640,500 et de $360,269,108. Il y avait donc, en 1918, excédent du passif de $34,719,634 et en 1928, de $5,220,635 seulement, donc enrichissement de $29,488,999.

Maintenant le bilan des corporations scolaires : en 1919-20 l'actif était de $56,652,671 et de $97,337,187 en 1928-29 ; le passif était de $10,296,458 en 1919-20, et de $69,603,268 en 1928-1929, soit un excédent de l'actif sur le passif de $16,356,243 en 1919-20 et de $28,734,919 en 1928-29. Donc enrichessement de $12,378,676.

Faisont maintenant la comparaison avec les autres provinces. La Colombie-Anglaise, avec une population de 498,525 âmes avait une dette, rurale et urbaine, comme pour les autres statistiques qui suivent, de $118,483,618, soit $237.67 per capita. Le Manitoba, population de 567,364 âmes, dette de $85,901,404, soit $150.87 per capita. L'Alberta, population de 643,690 âmes, dette de $78,473,392, soit $121.86 per capita. L'Ontario, population de 3,065,250 âmes, dette de $451,936,502, soit $147.51 per capita. Québec, population de 3,028,618, dette de $393,557,500, soit $96.93 per capita.

Si on divise maintenant la dette rurale et urbaine des provinces d'Ontario et de Québec, on arrive aux résultats suivants : Ontario, avec une population rurale de 1,083,821, a une dette de $61,179,681, soit $56.24 per capita, tandis que Québec, avec une population rurale de 1,218,445 âmes, a une dette de $7,977,374, soit $6.55 per capita.

La comparaison, conclut l'hon. M. David, est donc toute à l'avantage de la province de Québec.

M. Duplessis s'éloigne de la question et parle d'éducation dans Ontario.

M. David lui prouve que si nous mettions en ligne de compte ce que nos collèges, nos couvents et nos institutions classiques font pour l'éducation et que si on considérait ce que la province dépenserait en salaires, la comparaison serait encore en faveur de Québec.

M. Duplessis parle terres et forêts.

M. Perrault trouve que l'on est rendu bien loin de la taxe sur la gazoline mais tout de même, il répond à M. Duplessis et lui dit que, lors de sa prochaine session, le gouvernement Ontarien va augmenter la taxe sur la gazoline et aussi les licences de chauffeurs d'autos et des permis. Quelqu'un de haut placé dans la province voisine disait à M. Perrault que sa province avait fait une erreur en abaissant le prix de ces licences. M. Duplessis devrait aussi savoir que dans Ontario, les municipalités contribuent à l'entretien des chemins tandis que dans Québec c'est le gouvernement seul qui se charge de l'entretien et de la confection des routes.

Le gouvernement de Québec est soucieux de boucler son budget sans déficits pour agrandir ses routes, les élargir, les améliorer, etc. Ontario a d'ailleurs eu beaucoup moins de peine que Québec à construire sa voirie parce que, au lieu de traverser de vastes espaces libres comme c'est le cas dans Québec, les routes de l'Ontario traversent grand nombre de petites villes qui ont contribué à la confection des routes.

M. Athanase David répond à M. Duplessis qui a accusé le gouvernement de dilapider notre patrimoine forestier par les chiffres suivants. En 24 ans le régime conservateur, 39,080 milles carrés de forêts ont été aliénés tandis que, en 33 ans de régime libéral 38,351 milles carrés l'ont été. Les conservateurs aliénaient une moyenne de 14,000 milles carrés par an, tandis que les libéraux n'en aliénaient que 11,000. Si les conservateurs étaient encore au pouvoir, ils auraient aliéné 53,000 milles carrés au lieu de 11,000, comme c'est le cas sous le régime libéral. La comparaison est donc toute en faveur de Québec, encore une fois.

La résolution est alors lue une deuxième fois et la troisième lecture est remise à la prochaine séance. L'étude du bill fondé sur cette résolution est aussi remise à la prochaine séance.

LA BANQUE DE MONTREAL

Nouvelle série de billets

Une nouvelle émission de billets de la Banque de Montréal, en dénomination de $5, $10, $20, $50 et $100 est maintenant en circulation. Cette série est la première depuis que Sir Charles Gordon, G.B.E., a été nommé Président et par conséquent la première sur laquelle apparaitront son portrait et sa signature. En plus du portrait du Président, les billets auront les portraits des gérants généraux, les dénominations de $5 et $100 auront le portrait de W. A. Bog et les dénominations de $10, $20 et $50 celui de Jackson Dodds. A part les portraits, il y a de petits changements dans les desseins familiers de ces billets prêts pour la circulation.

DISTILLERIES CLANDESTINES

Les agents du service préventif ont mis fin ces jours derniers aux activités de plusieurs distilleries clandestines. On s'imagine ce que peuvent être à l'approche des fêtes, ces activités. Si nombreux qu'aient été les dépistages et les désaffections de ces distilleries, il n'est pas présomptueux de croire qu'il en existe encore qui fabriquent leurs produits et qui mettent ainsi en danger la santé publique. Un journal américain disait dernièrement sur la foi du commissaire de police de New-York, que la plupart des individus arrêtés pour ivresse devraient être conduits à l'hôpital plutôt qu'au poste. L'alcool vendu dans les débits clandestins est un poison. Les cas sont fréquents d'individus qui sont atteints de cécité pour en avoir pris. On réprimera donc les tentations quand des entremetteurs louches viendront offrir à des prix alléchants, leurs produits. Il y va de sa santé, peut-être même de sa vie. Qu'on se montre donc extrêmement prudent. Un peu plus de scrupule vis-à-vis de la loi produira un bon effet.

UN PEU COMME LE RENARD DE LA FABLE

Garet Garrett, qui exprime, en style de jazz, sur la finance internationale, des opinions généralement fort sensées, écrivait récemment, dans la **Saturday Evening Post**, ceci qui a trait à l'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne :

"Lorsque les Anglais disent que l'Angleterre a bien fait d'abandonner l'étalon-or, ils disent au fond qu'elle a bien fait d'embrasser à temps une amère nécessité. Elle devra travailler plus fort, rendre davantage et dépenser moins, vivre plus modestement, jusqu'à ce qu'elle soit redevenue solvable. Le volume de ses exportations, pour plusieurs raisons, ira augmentant. Ses marchandises seront étiquetées en sterling déprécié ; c'est-à-dire que le monde se les procurera à prix réduit, ou encore, pour s'exprimer autrement, que l'or étranger pourra acheter un volume de marchandise plus grand qu'auparavant. Les cours seront majorés en Angleterre, mais probablement pas en proportion de la baisse du sterling à l'extérieur. A l'augmentation des prix correspondra une diminution relative de la rémunération du travail, ce qui entrainera, par voie de conséquence, l'allégement du prix de revient, mais aussi la baisse, au moins provisoire, du standard of living. Et cela doit arriver à tout pays dont la devise s'avilit.

Goûtons maintenant cette observation, qui ne manque pas de malice :

Certains économistes britanniques disent, il est vrai, que ce n'est pas l'Angleterre qui a manqué à l'étalon-or : c'est l'étalon-or qui a manqué au monde. Et le monde ferait bien, par conséquent, de substituer à l'étalon-or quelque nouvel étalon de mesure. Pareil langage est inouï en Angleterre; ailleurs, c'est une vieille rangaine. S'en prendre à la monnaie ! Si l'Angleterre n'avait pas perdu son emprise sur le gold-standard, elle serait la dernière à prétendre qu'il n'a pas fonctionné normalement depuis trois ans. Si elle n'avait pas perdu son assiette et que les autres nations sentissent glisser la leur entre leurs mains, la Bank of England dirait : "C'est dur, mais ainsi va le gold-standard" !

En attendant, on continue de mettre de l'avant une proposition de devise impériale, d'Empire currency, qui reprendrait dans le monde,—on l'espère sans le dire, —la place du sterling discrédité. Si jamais l'idée arrive à maturité, souhaitons que l'on enfouisse au fond de l'armoire des vieilles lunes, où ils devraient être depuis longtemps, les **ha'pennies**, les **tuppence**, les **guineas**, les **shillings**, et que l'on ait le sens commun d'adopter une devise à base décimale.

Pourquoi pas, par exemple, le dollar canadien ?

—"Le Canada"

Edmond TURCOTTE.

L'ETUDE DES DEUX LANGUES

M. l'abbé Charles Beaudin parlant à un groupe de jeunes gens qui étaient les hôtes du Rotary Club, leur disait que la réussite dans la vie dépendait de plusieurs conditions, dont l'une était la connaissance du français. Il a insisté sur la nécessité d'étudier cette langue. Cela leur ouvrira des portes qui autrement leur resteront à tout jamais fermées. Le français, ne fût-ce que pour se cultiver, serait déjà indispensable. Mais tous les hommes d'affaires reconnaissent que dans leur domaine la possession de l'anglais et du français est chez nous une condition de succès.

Une société d'élite se pique de parler correctement les deux langues et ainsi d'avoir pénétré et compris l'âme canadienne-française plus que tout autre. Il est évident que cette connaissance des deux langues assure la pénétration mutuelle des idées et éclaire les intelligences sur les aspirations des deux groupes. Mais il faut dire que le nombre de nos compatriotes de langue anglaise qui parlent le français est fort limité. Ils l'ont étudié à l'école primaire et au "high school" et généralement s'en sont tenus à cet effort, sans aller plus loin, sans s'habituer à le parler, sans vouloir en tirer partie.

La seule explication qui se puisse donner de l'insuffisance du parler français chez les Canadiens-anglais c'est le manque de contact avec les nôtres. Ce n'est pas à l'école primaire, avec l'étude de seule de la grammaire et d'un simple vocabulaire que l'on arrivera à pouvoir s'exprimer facilement en français ; c'est par la pratique courante, c'est encore par l'effort et la volonté de bien se faire comprendre.

Trop de nos compatriotes de langue anglaise considèrent le français comme un accessoire et par conséquent le négligent. Chez les nôtres, le cas est différent. Les nécessités de la vie leur ont démontré depuis longtemps l'importance de connaître les deux langues. Cela les a aiguillonnés. Ils ont profité très vite de leur contact à l'atelier, au magasin, au bureau d'affaires pour se parfaire en anglais. Il n'est pas d'autre moyen en effet pour apprendre une langue que de se mêler à ceux qui la parlent.

LE CANADA ET L'ARGENT

Le Canada est l'un des plus gros producteur d'argent au monde et son rendement n'est dépassé que par celui du Mexique et des Etats-Unis.

L'argent est extrait sur une grande échelle dans la Colombie-Anglaise, l'Ontario, le territoire du Yukon et la province de Québec.

La production a diminué en Ontario depuis 1911, alors qu'on obtint trente et un millions et demi d'onces d'argent fin, jusqu'à un peu plus du tiers de cette quantité. Le rendement en Colombie-Anglaise, cependant, a augmenté pendant ce temps d'un million d'onces à cinq à six millions. Celui du Yukon s'accroit aussi rapidement. Les Etats-Unis, la Chine et l'Inde Anglaise sont les plus gros acheteurs de l'argent canadien.

Riche en or, le Canada est donc aussi très riche en argent. Entendu de cette façon, le bi-métallisme est une excellente chose...

LA LOI DE L'ECHANGE

L'hon. R.-B. Bennett, premier ministre du Canada, avait apparemment compté sans les meuniers de Grande-Bretagne quand, de retour de Londres, il annonçait l'autre jour que l'Angleterre avait pratiquement décidé d'acheter désormais du Canada de cinquante à soixante pour cent de tout le blé dont elle a besoin chaque année.

Les meuniers britanniques, s'il faut en croire une dépêche, trouvent que M. Bennett n'a pas assez réfléchi avant de faire cette déclaration. Eux aussi ils sont pour la protection, mais pour la protection de leurs propres intérêts. S'il reste des faveurs à faire, les Dominions en bénéficieront, mais pas avant que les meuniers de Grande-Bretagne se soient octroyé la part du lion.

Ceux qui tendent vers une plus grande liberté du commerce, vers le libre-échange, par exemple, se révèlent meilleurs économistes et prouvent qu'ils connaissent mieux la nature humaine et les lois qui régissent les transactions internationales. Pour eux, ce n'est pas donnant donnant, mais vendant mais vendont vendant. Notosûôil vendant. Notons, encore une fois, que c'est une devise pleine de bon sens.

Un marchand peut encourager un temps un marchand d'en face, en supposant même qu'il n'y ait point réciprocité, mais s'il s'aperçoit, un jour, que l'autre, à valeur égale, dédaigne sa marchandise pour celle du marchand du coin... eh bien ! il n'ira pas aussi souvent chez le marchand d'en face, il cherchera ailleurs ce dont il a besoin.

Il en est de même du commerce entre les nations. Un échange de marchandises est nécessaire, sinon tel pays délaissera tel autre pays, s'il voit ailleurs une chance de vendre une plus grande partie de ses produits, le surplus de sa production, et à meilleur compte. Bref, c'est une vieille vérité que semblent avoir oublié les protectionnistes invétérés comme MM. Hoover, aux Etats-Unis, et Bennett, au Canada.



LES CHEVALIERS LE COLOMB DE WARWICK S'ORGANISENT EN CLUB

Jeudi, le 17 décembre, restera une date mémorable pour les Chevaliers de Colomb de Warwick, puisque cette date marque l'ouverture de leur première salle. A l'occasion de l'ouverture officielle et de sa bénédiction, leurs confrères de Victoriaville, au nombre d'une quarantaine, se rendirent à leur invitation, ce soir-là. La salle du Club était magnifiquement décorée pour la circonstance. Sous la présidence de M. Alf. Hamel, l'assemblée commença comme d'habitude par la prière. Le président remercia les membres de Warwick et leurs confrères de Victoriaville d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'appel et sut trouver des paroles bien choisies pour souhaiter à tous la plus cordiale bienvenue. Il remercia le chapelain du Conseil Victoria, M. l'abbé Auguste Beauchesne, qui avait bien voulu se joindre au groupe des visiteurs, ainsi que le Grand Chevalier du Conseil Victoria, M. Eddy Roy.

L'assistance était honorée de la présence de M. Mélançon, curé de Warwick, qui avait bien voulu se rendre à l'invitation des Chevaliers afin d'officier lui-même à la bénédiction de la salle. Il sut s'attirer des applaudissements prolongés lorsqu'il apprit à l'assemblée qu'il avait nommé, dans la personne de son vicaire, M. l'abbé Lemaire, chapelain des Chevaliers de Colomb de Warwick. Cette nomination fut accueillie avec enthousiasme.

Après l'expédition des affaires de routine, M. Eddy Roy, sur l'invitation du Président, fit une courte mais vibrante allocution en rappelant quelques bons et joyeux souvenirs qui dérida l'assistance. Il en profita aussi pour donner aux nouveaux membres des conseils bien à propos. Invité par le Président à dire quelques mots, et peut-être même... une conférence, M. Philippe Marchand, avocat, ex-député de district des Chevaliers de Colomb, répondit à l'appel en nous donnant une très intéressante conférence sur les activités sociales, sujet des mieux approprié et des plus goûté. Les applaudissements nombreux lui prouvèrent cette assertion.

Sur l'invitation du Président, M. l'abbé Auguste Bourbeau, chapelain du Conseil Victoria, sut remercier le conférencier en des termes et commentaires bien élogieux. Cette première assemblée se termina par la prière.

Ce fut alors le tour des rafraichissements qui furent les bienvenus. Sandwiches, gâteaux, liqueurs, café, tout était excellent. Entre deux bouchées, les chansons et les histoires surent "passer" en provoquant la bonne humeur et la gaité la plus vive. En raison du nombre, il ne nous est pas possible de nommer les interprètes de ces scènes "en manches de chemise" qui sont toujours bien à leur place dans une fin de soirée semblable. Les Chevaliers de Colomb de Warwick peuvent être fiers de cette première assemblée agrémentée d'une soirée, puisque tous en sont revenus enchantés en prédisant au Club des Chevaliers de Colomb de Warwick un brillant avenir.

Notons en passant que le Grand Chevalier et le Secrétaire-financier de notre Conseil ont une part dans le succès que remporta l'ouverture de ce cercle

A l'aurore de cette nouvelle année, les officiers et les membres du Conseil Victoria désirent offrir à leurs frères de Warwick, leurs meilleurs vœux de succès continu et de bonheur sans égale.

SYLVAIN.

Nous venons de recevoir des meilleures manufactures de Montréal, Toronto et des Etats-Unis, un bel assortiment de Tapisserie, dans des différents patrons, que nous vendons à notre Librairie, à des prix défiant toute compétition.

Venez nous voir

Si vous avez un membre de votre famille, ou des parents qui meurent, n'oubliez pas de faire imprimer des cartes mortuaires sur lesquelles sont imprimées de belles prières, pour distribuer vos parents et vos amis.

FONDEE EN 1866

L'Imprimerie d'Arthabaska Inc.

PROPRIÉTAIRE DE LA

LIBRAIRIE de "L'UNION"

—ooo ARTHABASKA ooo—

Cadres, Moulures,

Miroirs, Vitres,

ETC. ETC.

— SPECIALITÉ : —

Cadres faits sur commande au plus bas prix du marché.

LA PLUS GRANDE VARIETE DE MOULURES A CADRES..

Demandez nos prix pour

VITRES ET IMAGES DE TOUTES GRANDEURS

GROS ET DETAIL

ARTHABASKA. - - - - P. Q.

SOUHAITS

M. Z. Raymond, président, et Messieurs les directeurs de l'Associations des Hôteliers de Campagne souhaitent à tous les hôteliers de la province, une bonne et heureuse année.

Qu'ils méritent pour la bonne tenue de leurs hôtelleries, si possible d'être mieux connues, surtout en gardant à notre province, sa bonne réputation d'hospitalité bien française. Que les sacrifices consentis soient récompensés par l'augmentation de la clientèle.

Des cliens satisfaits sont votre meilleure réclame, chez-vous et à l'étranger.

Victoriaville

—A la Messe de Minuit au Foyer Notre-Dame des Anges, M. l'abbé Lauzière, vicaire, officia, et un groupe de jeunes filles exécutèrent avec piété le programme suivant :

Minuit Chrétien, de Adam, par Mlle Obéline Poitras.

Au violon, Mlle Julienne Lapointe.

Bergers, entendez-vous— Soliste, Mlle M.-B. Lambert.

Violon : Jésus de Nazareth, de Gounod, par Mlle J. Lapointe.

Noël Eucharistique : Duo, Mlles G. et J. Beaudet.

Nouvelle Agréable—1 voix—Mlle Lachapelle.

Messe de l'aurore

Tu n'as point d'asile—Soliste, Mlle Juliette Beaudet.

Adeste Fideles : chœur 1 voix avec acc. de violon.

Chantons la Sagesse Eternelle— Soliste Mlle Isabelle Poudrier.

Ça Bergers : chœur 4 voix accompagnement de violon.

Messe du Jour

Il est né le Divin Enfant : Soliste, Mlle Marie-Blanche Lambert.

Les Anges dans nos campagnes, 4 voix, Solistes, Mlles Beaudet.

Dans cette Etable : chœur 4 voix, accompagnement de violon.

A l'orgue, Mlle A. Poitras.

Directrice Mlle Lucienne Poitras.

—Mlle Simonne Beaudet et M. Paul Decourville, de Montréal, étaient en visite, la semaine dernière, chez M. et Mme Jeffrey Labbé.

Les joueurs de violons trouveront à la Librairie de "L'Union", à Arthabaska, tout ce qu'il faut pour monter leur violon : Cordes en nerfs ou en acier, chevelet, archet, queue, racine, etc., etc.

Princeville

(De notre correspondant)

—Mlles Juliette et Judith Pepin, institutrices, de Kingsey Falls, sont venues passer le temps des fêtes dans leur famille, M. Noé Pepin.

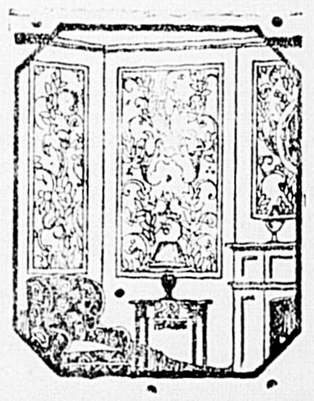
—M. L. Ducharme, de Sherbrooke, était l'hôte de son amie, Mlle Marie-Anne Guillemette, le jour de Noël.

—Mlle Marie-Anne Croteau, institutrice, de St-Norbert, est arrivée pour passer le temps des fêtes dans sa famille, M. Honoré Croteau.

—Mlle Marie-Blanche Picard, de Plessisville, était chez M. Donat Trottier, le jour de Noël.

—Mme Albert Desharnais est allée chez son père, M. F. X. Labbé, à Noël.

—M. Joseph Boucher est allé rendre visite à son frère, M. Philippe Boucher, à Victoriaville, le jour de Noël.



Rendez votre demeure ATTRAYANTE avec les Papiers-Peints

Base de toute jolie décoration

Largeur reconnue 19½ pcs

Les papiers-peints ne sont pas seulement recherchés par la grande variété des dessins de goût parfait.

Ni pour l'exquise harmonie de leurs couleurs, de dessins charmants, de tissus authentiques.

Mais sa vogue provient de son bas prix.

On peut rendre une chambre élégante, dans tout le sens du mot, pour une somme presque insignifiante.

Veuillez passer chez nous, et nous nous ferons un plaisir de vous le prouver.

Un assortiment complet de nouveaux patrons vient de nous arriver, et nous aimerions vous les faire voir, sans que vous ayez à acheter quoi que ce soit.

En vente à "La Librairie de L'Union", Arthabaska, P. Q.